

JEUDI 20 AVRIL 2023, STRASBOURG

PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

QUELS RÔLES POUR LES VILLES ET LES
COLLECTIVITÉS LOCALES EN EUROPE?

COLLOQUE AU PARLEMENT EUROPÉEN, SALLE WIC 100
13H15 - 17H30

AVEC L'INTERPRÉTATION FR/EN

ORGANISATEURS:



EDC FREE EUROPE
LET'S STOP HORMONE DISRUPTORS

Interreg
Baltic Sea Region



Co-funded by
the European Union

SUSTAINABLE WATERS
NonHazCity 3

INFORMATIONS:

contact@reseau-environnement-sante.fr




PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Grand Est

Strasbourg.eu
eurométropole



Présentation du colloque

Alors que les améliorations de la législation européenne sur les produits chimiques progressent lentement, les populations et les écosystèmes continuent d'être exposés chaque jour à des produits chimiques nocifs, y compris les perturbateurs endocriniens (EDCs) présents partout dans notre vie quotidienne.

Organisé le 20 avril 2023, au parlement européen à Strasbourg, par le Réseau Environnement Santé (RES)¹, en partenariat avec la coalition EDC-Free Europe², le Baltic Environmental Forum Allemagne (BEF DE)³ et le projet Interreg NonHazCity⁴, ce colloque s'est avéré être une plate-forme précieuse pour partager l'expertise et les meilleures pratiques sur la manière dont les autorités locales font face à la menace croissante des perturbateurs endocriniens tout en exhortant que des mesures européennes et nationales combler les lacunes réglementaires actuelles.

[Dans sa feuille de route publiée le 25 avril 2022 la Commission Européenne a annoncé l'interdiction des grandes familles de perturbateurs endocriniens à l'horizon 2030.](#)

C'est avec l'objectif de réduire dès aujourd'hui l'exposition des populations à ces substances que ce colloque a réuni des intervenants et participants de sept pays différents, dont des membres du Parlement européen et de la Commission européenne, des représentants de trois régions françaises (*Grand Est, Île-de-France et Centre-Val de Loire*), et les villes de *Stockholm, Helsinki, Riga, Hambourg, Strasbourg, Limoges, Lyon, Nice, Epinal, Chambéry, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise*.

L'événement a reçu le soutien politique de la ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention qui est en charge de l'organisation territoriale et des professions de la Santé, le soutien politique et opérationnel de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, a bénéficié de l'accueil du Parlement Européen à Strasbourg, ainsi que du soutien financier de l'Agora Strasbourg Capitale européenne⁵.

Pour sa réalisation, ce colloque s'est appuyé en particulier sur l'expérience développée en France avec le réseau de la [Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens \(VTSPE\)](#) et sur l'expérience du [projet Baltic Interreg Non Hazardous Cities \(NonHazCity\)](#).

Ces initiatives ont déjà été mises en avant

- dans [la résolution du Parlement européen du 10 juillet 2020 sur la stratégie pour la durabilité relative aux produits chimiques \(2020/2531\(RSP\)\)](#) ;
- dans les recommandations politiques de [l'avis 2019 du Comité européen des régions : Vers un cadre complet de l'Union européenne en matière de perturbateurs endocriniens](#) ;
- lors de [la conférence ministérielle « Produits chimiques : mieux protéger la santé et l'environnement » s'est tenue à Paris les 11-12 mai 2022](#), dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, où une table ronde avait mis l'accent sur le rôle des collectivités locales pour permettre de mieux atteindre le but fixé à l'horizon 2030.

Ce colloque a permis d'initier à Strasbourg la construction d'une Alliance européenne, en matière de lutte contre la pollution chimique, regroupant des collectivités locales (villes, intercommunalités, départements, régions), qui en lien avec des associations (santé environnementale, scientifiques) peuvent mobiliser de multiples parties prenantes au niveau local (assurance maladie, professionnels de santé et de la petite enfance, professionnels de la commande publique, de l'alimentation, de l'eau, de la construction, associations, commerces locaux,...).

La rencontre s'est conclue par l'expression d'une volonté commune des participants de poursuivre ensemble les échanges dans différents cadres d'actions en 2023 et 2024. Il a également étudié les possibilités d'accroître la mise en réseau dans toute l'Europe, en particulier vers les pays où la mobilisation est encore peu développée sur cet enjeu majeur de santé publique.

Un second colloque se tiendra en novembre 2023 à Strasbourg pour faciliter le transfert d'expérience des multiples initiatives en France vers le niveau européen. En matière de stratégie de santé publique, la première partie de ce futur colloque permettra d'acter la place centrale de la santé de l'enfant et plus particulièrement la prévention de la prématurité. En seconde partie, des ateliers permettront de présenter plus en détails des actions phares à faire changer d'échelle.

¹ <http://www.reseau-environnement-sante.fr/>

² <https://www.edc-free-europe.org/>

³ <https://www.bef-de.org/>

⁴ <https://interreg-baltic.eu/project/nonhazcity-3/> / <https://thinkbefore.eu/en>

⁵ Etat, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, Eurométropole et Ville de Strasbourg

Résumé des interventions

Pour lancer l'événement, Agnès FIRMIN LE BODO, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, a prononcé un discours enregistré⁶, soulignant les préoccupations sanitaires liées à l'exposition aux perturbateurs endocriniens et l'importance de la coopération entre les parties prenantes dans divers pays européens, y compris au niveau infranational. Elle a rappelé les nombreuses initiatives entreprises en France depuis l'adoption de la [première stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens en 2014 \(SNPE\)](#), et a attiré l'attention sur les mesures de prévention sur l'ensemble du territoire, notamment en favorisant de nouveaux partenariats avec les régions et les élus locaux.

Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg, a reconnu l'importance du colloque et la mobilisation des nombreux acteurs à travers l'Europe impliqués dans des projets de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et de réduction de l'exposition des personnes. Le Dr Alexandre FELTZ, adjoint à la Maire de Strasbourg en charge de la santé publique et de la santé environnementale, a présenté le dispositif [Ordonnance Verte](#), qui va permettre à bientôt la moitié des femmes enceintes du territoire d'avoir accès à un panier hebdomadaire gratuit de légumes bio en échange d'une participation à des ateliers de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens.

Le symposium a comporté quatre tables rondes⁷ :

- **État d'avancement du renforcement de la réglementation de l'Union Européenne (UE) et actions complémentaires au niveau des territoires**

Modératrice de cette première table ronde, Sandra JEN (EDC-Free Europe), rappelle en introduction que [les coûts sanitaires de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sont estimés à au moins 163 milliards d'euros par an rien qu'en Europe](#). Chaque jour de retard pour prendre des mesures réglementaires est une grave source de préoccupation.

Jutta PAULUS (Membre du Parlement européen), Jordane WODLI (Commission européenne), Arne JAMTROT (Ville de Stockholm), et Christelle LEHRY (Région Grand Est) ont discuté des changements en cours dans le cadre législatif de l'UE, y compris l'[approbation des critères pour les perturbateurs endocriniens dans le règlement CLP](#), les discussions sur le [règlement REACH](#) et la [proposition](#) d'interdire la production et l'exportation de substances interdites de l'UE pour une utilisation dans les pays tiers.

La ville de Stockholm a pointé que les seules évolutions réglementaires ne sont pas suffisantes, un ingrédient important dans l'élaboration depuis plus de 10 ans des « [plans d'action sur les produits chimiques](#) » successifs a été le portage politique (leadership) à différents niveaux (Ville, Etat, EU). Les panélistes s'accordent pour dire que la réforme de la législation européenne (REACH, CLP) est urgente et essentielle pour protéger tous les consommateurs et garantir une protection pour tous les lieux de vie.

- **Prévention et protection : focus sur les perturbateurs endocriniens non persistants**

André CIOLELLA, Président du Réseau Environnement Santé (RES), a souligné les initiatives prises par RES et ses partenaires (collectivités, assurance maladie, professionnels de santé) pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens non persistants, [en priorité les phtalates](#). Il [a pointé plusieurs études](#) qui indiquent une corrélation entre la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et le taux de naissances prématurées.

Le Dr Marike KOLOSSA-GEHRING, coordinatrice du programme [HBM4EU](#) et responsable de la toxicologie à l'Agence allemande pour l'environnement (UBA), a partagé les résultats de l'initiative [HBM4EU](#). Elle a souligné qu'*"en Europe les personnes sont encore si fortement exposées qu'elles ne sont pas à l'abri de l'impact sanitaire causé par l'exposition aux produits chimiques"*. Elle a pointé la nécessité de travailler au niveau régional et dans les villes pour transférer les connaissances et protéger les citoyens contre l'exposition aux produits chimiques nocifs.

⁶ Voir la vidéo enregistrée de Mme FIRMIN LE BODO : <https://vimeo.com/819166783/95311a18a6> / Lire le discours

⁷ Les diaporamas des intervenants sont disponibles dans le lien suivant : <http://www.reseau-environnement-sante.fr/colloque-vtspe-parlement-europeen-strasbourg/>

Le Dr Aleksandra RUTKOWSKA (Université médicale de Gdansk et membre de la Société polonaise d'endocrinologie) a souligné la nécessité de plus d'actions en matière de prévention. Elle a rappelé les principales certitudes scientifiques sur les conséquences sanitaires de l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant les périodes de vulnérabilité. En particulier elle a mis en exergue que les changements épigénétiques s'expriment à la 1^{ère}, à la 2^{ème} et à la 3^{ème} génération.

Les scientifiques ayant déjà sonné l'alarme depuis plus de 30 ans, elle espère que son intervention suscitera des actions concrètes. Elle donne en exemple une action menée dans le cadre de NonHazCity qui [a mis en évidence via des tests urinaires une baisse de l'exposition suite à des changements de comportements simples dans la vie quotidienne](#).

Sandrine JOUAN, coordinatrice du [plan national belge sur les perturbateurs endocriniens \(NAPED\)](#) a présenté le processus par lequel le plan d'action a été élaboré et adopté, ainsi que ses trois principaux piliers.

Yann WEHLING, vice-président de la Région Île-de-France a souligné les nombreuses [initiatives engagées dans la mise en œuvre de la charte VTSPE depuis 2018](#). Il a présenté en particulier [le projet de sensibilisation dans les lycées franciliens \(PELIF\)](#), mené dans des dizaines de lycées en utilisant l'analyse de bracelets en silicone comme méthode pour mieux mettre en évidence la présence de perturbateurs endocriniens, principalement les phtalates, et proposer des mesures simples pour les éviter.

- **Actions locales, retours d'expérience du projet Interreg Baltique NonHazCity**

La troisième table ronde, animée par Véronique BERTHOLLE (Adjointe à la maire en charge des relations européennes à la Ville de Strasbourg), a réuni Arne JAMTROT (Ville de Stockholm), Mairita LÛSE (Ville de Riga), Esa NIKUNEN (Ville d'Helsinki), Lisa KERN (Ville de Hambourg) et Heidrun FAMMLER (BEF Allemagne). Les panélistes ont exploré les synergies croissantes et les opportunités de mise en réseau entre les autorités locales à travers l'Europe, en mettant l'accent sur le projet Baltic Interreg [NonHazCity](#).

Les intervenants ont souligné certaines des actions clés entreprises par les autorités locales pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens : plans d'action sur les produits chimiques pour une vie sans produits toxiques, politiques de marchés publics promouvant des alternatives plus sûres au lieu de produits contenant des produits chimiques nocifs, bases de données d'alternatives plus sûres et bonnes pratiques, et le soutien à la recherche et à la coopération entre les villes, les institutions de l'UE, les ONGs et d'autres projets.

Heidrun FAMMLER (BEF Allemagne) a présenté [l'outil NonHazCity Household Check](#), un projet destiné aux consommateurs pour réduire l'utilisation de produits chimiques toxiques dans leurs maisons, et a discuté de son évolution dans le nouveau projet [LIFE ChemBee: Chemicals Ambassadors for Europe](#), qui implique des partenaires dans 10 pays : Autriche, République Tchèque, Allemagne, Grèce, France, Finlande, Pologne, Portugal et Suède.

- **Actions locales, 6 ans après le lancement de la Charte VTSPE**

La charte française [Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens](#) a donné lieu à des projets très variés dans de nombreuses villes, intercommunalités, départements et régions.

Lors de ce dernier panel, des représentants de la région française Centre-Val-de-Loire et des villes de Limoges, Strasbourg, Lyon et Nice ont partagé des informations sur les différentes initiatives entreprises dans le cadre de l'adoption de la charte. Ces initiatives comprenaient [l'Opération Zéro Phtalates](#), des actions de réduction et d'[élimination du plastique et de la mélamine dans les cantines scolaires](#), et une [initiative de sensibilisation des femmes enceintes \(Ordonnance Verte\)](#) contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Le temps imparti pour cette table ronde n'ayant permis qu'un survol des initiatives en France, un second colloque à Strasbourg permettra de développer et de rendre plus lisible les expériences à transférer au niveau européen.

Au final, ces tables rondes ont offert une opportunité aux intervenants de toute l'Europe d'échanger leurs points de vue sur la meilleure façon de protéger la santé des personnes et l'environnement contre les perturbateurs endocriniens, et de discuter des synergies potentielles permettant de développer sur ces enjeux une Alliance européenne plus large.

Programme

13h20 Accueil et ouverture	6
Agnès FIRMIN LE BODO , Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, France	
Jeanne BARSEGHIAN , Maire de Strasbourg, France	
Dr. Alexandre FELTZ , Adjoint à la maire en charge de la santé publique et de la santé environnementale, Ville de Strasbourg, France	
13h35 Introduction : pourquoi ce symposium ?	10
André CIOLELLA , Président, Réseau Environnement Santé, France	
Heidrun FAMMLER , Directrice Générale, Bfz Allemagne	
13h45 [Table ronde 1] État d'avancement du renforcement de la réglementation de l'UE et actions complémentaires au niveau des territoires	12
Modératrice : Sandra JEN , Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe	
MEP Jutta PAULUS , Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), Verts/Alliance libre européenne, Allemagne	
Jordane WODLI , Unité Produits chimiques durables, DG ENV, Commission européenne, UE	
Arne JAMTROT , Chef d'unité du centre des produits chimiques, département environnement et santé, Ville de Stockholm, Suède	
Christelle LEHRY , Vice-présidente de la commission Environnement, Région Grand Est, France	
14h45 [Table ronde 2] Prévention et protection : focus sur les perturbateurs endocriniens non persistants	18
Modérateur : André CIOLELLA , Président, Réseau Environnement Santé, France	
Dr Marike KOLOSSA-GEHRING , Coordinatrice du programme HBM4EU, cheffe de la section toxicologie à l'Agence allemande de l'environnement (UBA)	
Dr Aleksandra RUTKOWSKA , Biotechnologiste à l'université médicale de Gdansk et membre de la société polonaise d'endocrinologie, Pologne	
Sandrine JOUAN , Toxicologue réglementaire sénior et coordinatrice du plan national belge NAPED, SPF Santé Publique, Belgique	
Yann WEHRLING , Vice-président chargé de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité, Région Île-de-France, France	
<i>15h30 Pause</i>	
15h45 [Table ronde 3] Actions locales, retours d'expérience du projet Interreg Baltique NonHazCity	22
Modératrice : Véronique BERTHOLLE , Adjointe à la maire en charge des relations transfrontalières, européennes et internationales, Ville de Strasbourg	
Arne JAMTROT , Chef d'unité du centre des produits chimiques, département environnement et santé, Ville de Stockholm, Suède	
Esa NIKUNEN , Directeur général des services environnementaux, Ville de Helsinki, Finlande	
Mairita LŪSE , Membre du conseil municipal en charge du groupe de travail sur la réduction et la gestion des déchets, Ville de Riga, Lettonie	
Lisa KERN , Porte-parole pour la protection des consommateurs du parti vert de Hambourg, Membre du parlement de la Ville de Hambourg, Allemagne	
Heidrun FAMMLER , Directrice générale, Bfz Allemagne	
16h45 [Table ronde 4] Actions locales, 6 ans après le lancement de la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens	28
Modératrice : Heidrun Fammler , Directrice générale, Bfz Allemagne	
André CIOLELLA , Président, Réseau Environnement Santé, France	
Nadine RIVET , Adjointe au maire en charge de la petite enfance, Ville de Limoges, France	
Ludivine QUINTALLET , Conseillère d'Alsace, Collectivité européenne d'Alsace, et fondatrice du collectif cantine sans plastique de Strasbourg, France	
Pascale ROUILLARD-NEAU , Chef de service Hygiène et Santé environnementale, Eurométropole de Strasbourg, France	
Jean-François BRIDET , Vice-président en charge de la Transition écologique et de la Biodiversité, Région Centre-Val de Loire, France	
Céline De LAURENS , Adjointe au maire en charge de la Santé, de la prévention, et de la santé environnementale, Ville de Lyon, France	
Dr. Richard CHEMLA , Adjoint en charge de la Santé à la Ville de Nice, France et Vice-président du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS,	
17h45 Conclusions et suites	32
Sandra JEN , Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe	
André CIOLELLA , Président, Réseau Environnement Santé, France	

Accueil et ouverture



Crédit photo : RES / BEF DE / EDC-Free Europe

André CIOLELLA Président, Réseau Environnement Santé, France souhaite la bienvenue aux participants et fait part du regret de la Ministre Agnès FIRMIN LE BODO de ne pas avoir pu être présente pour ouvrir ce colloque comme elle l'avait prévu.

Agnès FIRMIN LE BODO, Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de la Santé, France

N'ayant pu se rendre disponible, s'adresse à l'assemblée par l'intermédiaire d'une vidéo préenregistrée.

Remercie en préambule le Réseau Environnement Santé et les partenaires européens pour l'organisation de ce colloque, qui s'inscrit dans la continuité du [forum sur les perturbateurs endocriniens organisé en 2022](#) par la Commission européenne et le Ministère de la Transition écologique, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

L'évaluation de l'impact des substances chimiques, parmi lesquels les perturbateurs endocriniens, fait partie des grands enjeux de santé publique en France, qui a été, avec le Danemark et la Suède, l'un des pays précurseurs en Europe en la matière. Dès 2009, le ministère de la Santé et l'ensemble de ses agences sanitaires se sont en effet mobilisés pour travailler conjointement sur l'impact des substances chimiques sur les pathologies de l'appareil reproducteur et la fertilité. La Conférence environnementale de 2012 a, par la suite, annoncé l'élaboration d'une [stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens \(SNPE\)](#), adoptée en 2014, visant à réduire l'exposition des populations. La mise en œuvre de cette première stratégie a été inscrite dans le 3^e Plan national Santé Environnement (PNSE 3) de 2015. Une deuxième stratégie nationale, construite en 2019, est actuellement mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs : ministères, agences nationales d'expertise, Assurance Maladie, associations, acteurs économiques, universitaires et acteurs de terrain (ARS et collectivités).

Les perturbateurs endocriniens sont aujourd'hui suspectés d'être en lien avec l'augmentation d'anomalies de la fonction reproductive, avec notamment des impacts sur la fertilité. Ils pourraient aussi jouer un rôle dans la survenue de certains cancers hormono-dépendants, mais aussi dans des maladies métaboliques comme le diabète ou encore des troubles du neurodéveloppement comme l'autisme.

Présente ensuite quelques actions phares menées dans le cadre de la [SNPE](#) dans le domaine de la santé.

En matière d'expertise, il convient de souligner les travaux d'évaluation des substances chimiques menées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([ANSES](#)), de concert avec les autres agences européennes, pour faire avancer l'expertise sur les perturbateurs endocriniens. En parallèle, Santé publique France surveille l'imprégnation de la population aux contaminants de l'environnement, dont les perturbateurs endocriniens, notamment par le biais de [l'enquête de biosurveillance ESTEBAN](#), lancée en 2014 et en 2016. Celle-ci a montré la baisse de l'imprégnation de la population avec certains polluants, mais aussi une augmentation de l'imprégnation avec d'autres contaminants comme le cadmium, les PFAS ou certains pesticides, potentiellement cancérigènes, toxiques pour la reproduction ou perturbateurs endocriniens. Ces travaux mettent en évidence des leviers pour agir sur la réduction des expositions.

Cette surveillance de l'imprégnation de la population sera poursuivie grâce à une nouvelle enquête nommée ALBANE, qui sera lancée en juin 2023. Des synergies sont par ailleurs prévues entre le programme national et les projets européens de surveillance dans le cadre du programme de partenariat [PARC](#), dédié à l'évaluation des risques chimiques, qui comporte notamment un axe important sur la biosurveillance, auquel contribuent également des partenaires allemands, détenteurs d'une longue expérience en la matière. De plus, Santé publique France mène des travaux importants dans le cadre de la [SNPE2](#) sur la surveillance des indicateurs et des pathologies en lien avec les perturbateurs endocriniens. Le spectre de cette surveillance sera encore étendu dans le cadre de [l'étude PEPS'PE](#).

Beaucoup de questions se posent encore sur les mécanismes d'action de ces substances. Il importe par conséquent de poursuivre les travaux de recherche. Dans cette optique, l'ANSES porte un programme national de recherche environnement, santé, travail ([PNREST](#)), qui a financé plus de cent projets spécifiques aux perturbateurs endocriniens depuis 2006. En outre, une importance particulière est donnée, dans le cadre de la [SNPE2](#), à la sensibilisation du grand public et à l'information sur les risques liés à l'exposition aux produits chimiques et sur les moyens de s'en prémunir, en ciblant particulièrement les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes enceintes, les parents de jeunes enfants ou encore les enfants jusqu'à l'adolescence.

À cette fin, Santé publique France a lancé [le site Internet 1 000 premiers jours](#) afin d'informer les parents et futurs parents sur l'influence pendant la grossesse des environnements dans toutes leurs dimensions – affectifs, sociaux, physiques, chimiques – sur leur santé et sur celle de l'enfant. En parallèle, la formation des professionnels de santé sur les risques chimiques est renforcée, avec notamment l'organisation, chaque année depuis 2020, d'une formation relative aux perturbateurs endocriniens autour de la périnatalité et l'enfance et sur les outils pour comprendre et agir. Elle sera étendue cette année aux [pharmaciens](#), qui sont des acteurs essentiels pour véhiculer des messages de prévention.

La prévention passe également par la mise en place de consultations dédiées, comme celles organisées dans le cadre du [réseau des plateformes Prévenir](#), qui évalue les expositions environnementales chez des couples ayant des difficultés à concevoir et leur prodigue des conseils pour réduire leurs expositions aux contaminants de l'environnement.

La réduction des expositions de la population passe avant tout par de nécessaires efforts des industriels pour améliorer la composition de leurs produits et substituer les produits dangereux par des substances non dangereuses. En parallèle, le rôle des acteurs de terrain est essentiel dans la prévention et la protection de la population vis-à-vis des substances chimiques et des perturbateurs endocriniens. Ils disposent aujourd'hui de plus en plus de leviers pour limiter les expositions. Ils peuvent également relayer les bons messages auprès des concitoyens. Dans ce cadre, sera lancée cette année une mission portée par plusieurs Inspections générales en vue d'évaluer la [SNPE2](#) et d'établir des recommandations pour les cinq prochaines années. Des axes forts seront constitués par le déploiement d'actions de prévention des expositions aux perturbateurs endocriniens, par une meilleure valorisation des bonnes pratiques et des expériences réussies avec notamment de nouveaux partenariats avec les Régions et les élus des territoires.

Ne doute pas que les échanges dans le cadre de ce colloque seront fructueux et que les différentes parties prenantes auront à cœur de développer des collaborations. Il apparaît en effet comme indispensable de partager et de mutualiser les actions et les connaissances à l'échelle européenne, mais aussi de porter des projets communs en vue de réduire les expositions.



De gauche à droite : Alexandre FELTZ, Jeanne BARSEGHIAN, André CICOLELLA, Heidrun FAMMLER, Sandra JEN

Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg, France

Salue l'assemblée et les intervenants, puis fait part de son plaisir d'assister à ce colloque et remercie Madame la Ministre pour son intervention vidéo.

Estime que, dans une période où les crises se succèdent et marquée par les bouleversements sociétaux qui impactent directement le quotidien des concitoyens et réinterrogent les modes de vie, la société dans son ensemble ainsi que les modes de production et de consommation, son rôle de Maire consiste à tout mettre en œuvre pour protéger les habitants tout en gardant à l'esprit et pour guide de l'action une vision claire de ce à quoi doit ressembler la ville de demain.

Au regard des enjeux de santé publique et de justice sociale mis en exergue par le constat selon lequel les mêmes populations qui cumulent les facteurs de vulnérabilité, l'action doit passer par la lutte contre les déserts médicaux et l'accès aux soins, mais réside également dans la manière dont la prévention et la santé, et notamment la santé environnementale, peuvent être intégrées aux politiques menées, pour toutes et pour tous.

Pourtant, nombreux sont ceux qui tiennent à « une société de consommation qui déraile », qui incite à produire toujours plus dans des conditions qui ne garantissent pas la protection de la santé des personnes et de l'environnement. Il aura fallu plus de trente ans pour que les expositions des humains aux substances chimiques s'imposent véritablement dans le débat public et que toutes les études menées confirment les effets néfastes sur la santé, et notamment sur le système hormonal. Il convient par conséquent de saluer le travail des organismes comme le Réseau Environnement Santé, grâce auxquels plus personne n'oserait nier les problèmes : ceux-ci sont aujourd'hui connus et systémiques, ce qui impose d'engager résolument des actions concrètes pour empêcher à la source l'exposition aux substances chimiques.

La prise de conscience est en cours et des avancées se profilent à l'échelle européenne avec la réforme le règlement REACH ou la stratégie Zéro Pollution du Pacte Vert européen. Pour autant, chacun doit faire de cette question, une priorité à son échelle, d'autant que des solutions existent et sont connues.

Depuis de nombreuses années, Strasbourg est pionnière en la matière en mettant la santé environnementale au cœur de ses différentes politiques publiques. Ainsi, [la Ville a signé en 2018 la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens du RES](#). La Collectivité est par ailleurs [copilote du groupe Perturbateurs endocrinien du réseau français des villes santé de l'OMS](#). Ces questions de santé environnementale sont par ailleurs intégrées dans le [Plan Climat de la Ville](#) dans une approche transversale – qualité de l'air et de l'eau, végétalisation de l'espace public, réduction de l'exposition au bruit, etc.

Ces questions sont au cœur du nouveau Contrat local de Santé, qui sera très prochainement soumis au Conseil municipal.

Dans le domaine de l'alimentation, la Ville travaille avec la Chambre d'Agriculture et Bio Grand Est afin d'améliorer la qualité des produits alimentaires, garantir un accès à toutes et à tous à ces produits de qualité, promouvoir les circuits courts et mettre en avant les agriculteurs qui n'utilisent pas ces produits chimiques ou en réduisent drastiquement l'usage.

[La Ville tient également compte de ces enjeux dans le cadre de ses marchés publics](#), notamment dans le domaine de la restauration scolaire, par exemple au travers de l'objectif de [ne plus utiliser de contenants alimentaires en plastique dans les cantines](#), mais aussi dans les crèches, avec l'édition d'un guide pour des crèches sans perturbateurs endocriniens. En parallèle, [le projet LUMIEAU](#) a permis, au-delà de l'identification de la présence de polluants dans l'eau potable, de travailler sur de bonnes pratiques à diffuser auprès de la population.

Enfin, grâce aux travaux d'Alexandre FELTZ et de l'ensemble des équipes, la Ville s'est engagée dans l'expérimentation de l'[Ordonnance Verte](#), dispositif qui vise à permettre aux femmes enceintes du territoire de la Ville de Strasbourg d'avoir accès à des ateliers de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens et leurs impacts sur leur santé et leur futur enfant ainsi que la mise à disposition de produits bio afin d'ancrer de bonnes pratiques.

Cette démarche vise ainsi à susciter un cercle vertueux au sein de la cellule familiale et leur entourage, favorable aussi aux agriculteurs bio en stimulant de nouveaux débouchés pour leurs productions en circuit court.

La Municipalité espère que ce dispositif, auréolé d'un réel succès, incite les acteurs publics nationaux et européens à soutenir sa systématisation dans l'ensemble des territoires, y compris sur le plan financier.

Souligne, en conclusion, que ce plaidoyer doit être porté du plus proche du terrain au plus haut niveau.

Affiche la conviction que ce colloque permettra d'y parvenir. La constitution d'une alliance de villes et de territoires sans perturbateurs endocriniens pourra être un appui majeur à la construction de ces politiques.

Souligne enfin que ce colloque a obtenu le soutien et le financement d'Agora Strasbourg Capitale européenne et remercie par conséquent les acteurs du contrat triennal.

Dr Alexandre FELTZ, Adjoint à la Maire en charge de la santé publique et de la santé environnementale

Salue les élus présents dans l'Assemblée et saisit l'occasion pour signaler la tenue d'un échange autour de toutes les initiatives françaises du réseau des villes sans perturbateurs endocriniens, dont l'initiative Cantine sans Plastique ou encore [l'Ordonnance Verte](#). Les Villes sont très en effet engagées dans ce domaine et incitent les Collectivités à les accompagner. L'intérêt marqué par les Caisses d'Assurance Maladie constitue par ailleurs une avancée importante.

Appuie ensuite, en qualité de médecin, les constats cliniques et scientifiques, en témoignant de la multiplication récente des cas de cancers hormono-dépendants, et en particulier des cancers du sein chez de jeunes femmes. Il apparaît clairement que l'environnement est en cause.

Souligne enfin que [l'Ordonnance Verte](#) constitue une démarche à l'envergure sans précédent. Initialement prévue pour 800 femmes enceintes, une délibération portée au vote prochainement, dont il espère qu'elle recueillera l'unanimité du Conseil municipal, vise à pérenniser le dispositif pour les trois prochaines années et à porter le nombre de bénéficiaires à 1 500, soit la moitié des femmes enceintes du territoire, et une population bien plus large encore en tenant compte de ce que la démarche profite à toute leur famille.

Remercie les écoconseillers en santé qui accompagnent au quotidien ces femmes et leur conjointes ou conjoints et leur famille.

Insiste enfin sur l'impérieuse nécessité d'une action concrète et immédiate, notamment par un investissement massif dans la prévention environnementale, dans un contexte de risque d'implosion du système de santé sous le poids des maladies chroniques.

Introduction : pourquoi ce symposium ?

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Souligne que l'intervention du Dr Alexandre FELTZ résume, à elle seule, la raison d'être de ce symposium.

Le Réseau Environnement Santé s'est donné dès ses origines pour vocation de mettre la question de la santé environnementale au cœur du débat public.

Sa première campagne, menée en 2009, a abouti au vote de l'interdiction des biberons au bisphénol A par le Sénat en 2010, puis par l'Union européenne dès la fin de la même année, avant d'obtenir un vote unanime des députés et des sénateurs pour l'interdire aussi dans tous les autres contenants alimentaires. Bien qu'une décision de la Cour européenne de justice soit bien maladroitement venue casser cette décision française, le message était compris et la dynamique enclenchée. En 2014 a été engagée [la Stratégie nationale Perturbateurs endocriniens \(SNPE\)](#), dont la troisième phase est en phase d'enclenchement, avec pour objectif de réduire l'exposition des populations. S'en est suivi le lancement de la [Charte d'Engagement Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens](#), pour associer au maximum les Collectivités locales et les populations, par l'intermédiaire de ces dernières, mais aussi par le mouvement associatif. Il aura en revanche fallu attendre 2023 pour que la norme en matière de [bisphénol A](#) ait été abaissée d'un facteur 20 000 – au lieu d'un facteur 100 000 comme cela était initialement prévu –, ce qui aboutit *de facto* à son interdiction.

Tout ceci démontre à quel point l'action de terrain est importante pour faire avancer les prises de conscience.

[La Charte d'Engagement Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens](#) ne constitue pas un label, mais matérialise l'engagement des Collectivités dans une démarche en matière de sensibilisation, de communication et de partage des expériences. Cette démarche a été bien comprise et reprise par le [Comité européen des Régions en 2019](#), puis [le Parlement européen en 2020](#), demandant à la Commission de soutenir la création d'un réseau européen de villes et de communautés locales sans perturbateurs endocriniens. Cette démarche répond à l'appel lancé par [la Commission européenne au travers de sa feuille de route, qui donne pour objectif d'interdire les grands perturbateurs endocriniens à l'horizon 2030](#), dont l'atteinte nécessite la mobilisation de la société. [Le Green Deal se montre encore plus ambitieux en visant un environnement sans substances toxiques d'ici 2050](#).

Conclut ce propos liminaire en citant la maxime *Quid leges sine moribus* de Cicéron : les lois et les sanctions sont impuissantes à régir harmonieusement la société si chaque individu n'a pas été formaté à l'esprit des lois. La démarche autour de la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens implique en effet des régulations, mais aussi une mise en mouvement de la société, qui représente tout l'enjeu des prochaines années.

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, BfE Allemagne

Indique être très honorée de prendre part à ce symposium et de coopérer avec le Réseau Environnement Santé et EDC-Free Europe. Insiste sur la volonté d'impliquer les eurodéputés, les représentants élus, les administrations, les organisations non gouvernementales, la société civile pour illustrer l'importance des actions et des acteurs locaux pour réduire les risques pour la santé publique et pour l'environnement liée à la consommation et à l'utilisation quotidienne de produits contenant des substances nocives.

[Présente BfE, Baltic Environmental Forum, un groupe d'ONG ayant des bureaux en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Allemagne](#). Affiche la volonté de construire un réseau entre les villes signataires de la [Charte VTSPE](#), le réseau [EDC-Free Europe](#) et le réseau [NonHazCity](#).

De nombreux projets dans la région baltique ont mis en lumière le danger que représentaient les substances dangereuses qui, par le biais des égouts, rejoignent la mer Baltique. De nombreux produits nuisibles à l'environnement et à la santé humaine sont en effet contenus dans une grande variété de produits consommés au quotidien, comme les cosmétiques, les produits de nettoyage, les textiles, les meubles ou encore les jouets, et s'accumulent dans la nature comme dans le corps humain.

Si les connaissances sur les impacts de ces produits ont beaucoup progressé, celles-ci ne sont toutefois pas encore suffisantes. Il paraît indispensable tout à la fois de développer la réglementation et le contrôle, mais aussi d'agir à l'échelle locale.

Le projet NonHazCity entend ainsi détoxifier l'eau dans les villes et montrer de nouvelles possibilités de gestion impliquant tous les acteurs urbains plutôt que d'investir dans des technologies compliquées et coûteuses.

NonHazCity donne un rôle clé aux villes, aux entreprises, mais également aux ménages. Il fait la démonstration que tous ces acteurs peuvent jouer un rôle et changer leurs habitudes vis-à-vis des substances dangereuses.



De gauche à droite : Alexandre FELTZ, Jeanne BARSEGHIAN, André CICOLELLA, Heidrun FAMMLER, Sandra JEN

Le réseau NonHazCity a fait sien le principe énoncé par G. Söderholm, de l'administration de Stockholm, selon lequel « Les villes peuvent faire plus que les nations pour réduire l'exposition aux substances dangereuses ».

En connaissant la source des produits dangereux, il est en effet possible de réduire la pollution des eaux. Les villes peuvent fixer des objectifs en ce sens, pour elles-mêmes, mais aussi pour les résidents ou encore les entreprises, si bien qu'elles ont un rôle très important à jouer dans la gestion des substances dangereuses.

La philosophie de la démarche est guidée par le principe que la ville a un certain nombre de rôles clés, notamment par le biais des appels d'offres publics, en fixant des critères relatifs aux produits chimiques dans chacun d'entre eux et en les rendant obligatoires pour toutes les entités, en remplaçant tous les produits contenant des substances chimiques par des alternatives non toxiques. Il faut aussi que la question des substances dangereuses soit explicitement traitée à tous les niveaux, que ce soit dans l'élaboration des normes, dans les mesures d'encouragement ou dans l'octroi de subventions.

Conclut par conséquent en affichant sa conviction résolue qu'il est tout à fait possible de se débarrasser de ces substances nuisibles.

Table ronde 1 : État d'avancement du renforcement de la réglementation de l'UE et actions complémentaires au niveau des territoires



De gauche à droite : Christelle LEHRY Arne JAMTROT, Sandra JEN, Jordane WODLI, MEP Jutta PAULUS



De gauche à droite : Arne JAMTROT, Sandra JEN, Jordane WODLI,

Sandra JEN, coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Rappelle, en préambule, que [la coalition EDC-Free Europe regroupe plus de 70 ONGs](#) de protection de la santé, des droits des femmes, de l'environnement, des consommateurs travaillant pour la protection vis-à-vis des perturbateurs endocriniens en développant la sensibilisation et en encourageant les pouvoirs publics à prendre des décisions plus rapidement pour protéger les personnes et l'environnement de l'exposition à ces substances chimiques nocives, en tenant compte de l'étendue des connaissances acquises à ce jour. [Le réseau s'intéresse tout particulièrement aux perturbateurs endocriniens parce que leur impact à très faible dose est tout à fait reconnu et ils sont présents partout dans notre vie quotidienne.](#)

[Souligne que les coûts sanitaires de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sont estimés à au moins 163 milliards d'euros par an rien qu'en Europe.](#)

Jutta PAULUS, Député européenne, Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), Verts/Alliance européenne, Allemagne

→ [Résolution du Parlement européen du 10 juillet 2020 sur la stratégie pour la durabilité relative aux produits chimiques \(2020/2531\(RSP\)\)](#)

Juge ce symposium très important, car il importe d'attirer l'attention sur ces substances extrêmement dangereuses trop longtemps négligées, y compris par les toxicologues, au regard des très faibles concentrations en jeu – qui sont d'ailleurs la cause pour laquelle ils sont passés longtemps inaperçus.

Dans le cadre du [projet PFAS pollution éternelle](#), ayant fait l'objet d'un débat en plénière cette semaine, avec des contributions de tous les partis politiques, un groupe de chercheurs a mis en évidence que plus de 70 000 sites européens sont pollués au PFAS.

Estime, dans ce contexte, qu'elle a pour rôle, en qualité de députée européenne, de participer à la formulation de législations ambitieuses, mais réalistes, comme la révision de la réglementation REACH, dont elle espère que la proposition sera soumise aux députés européens avant l'été 2023 afin que sa promulgation ne reste pas en suspens sous l'effet du processus lié à la fin de la législature.

Pour le réseau de villes, l'initiative peut s'appuyer sur la Convention des maires pour le climat et l'énergie, ou le réseau des villes pour la biodiversité, illustrant la détermination affichée par des municipalités de toute l'Europe pour la durabilité. Ces réseaux sont par ailleurs très importants sous l'angle du partage d'information et d'expérience.

Fait valoir que les villes ne doivent pas se cantonner à agir, notamment par le biais de leurs marchés publics, sur leurs écoles ou encore leurs crèches, l'expérience de deux villes allemandes appartenant au Réseau des villes pour la Biodiversité, qui ont pris contact avec des producteurs et avec des acteurs économiques et qui montrent ainsi qu'elles peuvent aussi agir vis-à-vis des agents économiques, qu'il s'agisse des acteurs de la production ou des acteurs commerciaux, en allant plus loin que les interactions classiques entre elles et leurs fournisseurs.

Estime que la prise de conscience de la part de l'opinion publique sur l'impact de ces substances progresse, notamment grâce aux médias qui ont mis en exergue des faits particuliers ou encore des cas de pollution.

Insiste en revanche sur le fait qu'il serait vain que les instances européennes rédigent de belles lois si elles ne reçoivent pas le soutien et n'emportent pas l'engagement des États membres. Ces derniers, pour leur part, ont besoin de leurs citoyens pour soutenir l'action ; les échanges autour des bonnes pratiques du quotidien participent en effet de la prise de conscience collective et de la sensibilisation et constituent un aspect clé pour faire évoluer la situation.

Sandra JEN, Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Remercie Jutta PAULUS pour ce message d'encouragement et d'espoir, qui souligne avec force le pouvoir individuel de chaque citoyen, avec les ONG et les villes où ils résident, pour accompagner la mise en œuvre de ces changements.

Espère que ces évolutions permettront d'aboutir bientôt à un environnement qui n'expose plus aux produits toxiques.

Compte sur tous les députés engagés dans ce mouvement.

Jordane WODLI, Unité Produits chimiques durables, DG ENV, Commission européenne, UE

→ [The EU's chemicals strategy for sustainability towards a toxic-free environment](#)

→ [New hazard classes 2023](#)

Met en exergue la mutation en marche du système législatif relatif aux produits chimiques et les nombreuses avancées déjà obtenues en la matière. Ainsi, les nouveaux critères adoptés en décembre 2022 pour l'identification des perturbateurs endocriniens (PE) dans le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP), voté en décembre 2022, sont entrés en vigueur ce 20 avril.

Ces critères ont vocation à s'appliquer à toutes les réglementations sectorielles (pesticides, biocides, REACH, cosmétiques, etc.). Les perturbateurs endocriniens sont désormais identifiés dans une nomenclature unique comprenant deux niveaux de danger et ce pour la santé humaine et l'environnement.

Par ailleurs, l'adoption du règlement REACH, projetée pour le quatrième trimestre 2023 selon le programme de travail, même si d'intenses discussions ont été lancées en vue d'avancer le plus rapidement, comprendra trois volets principaux en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens :

- Le premier d'entre eux a trait au *data requirement*, c'est-à-dire aux informations que les industriels doivent fournir au sujet des substances avant leur mise sur le marché. La première étape consiste à demander aux industriels de fournir des tests visant à établir si les substances en question sont ou non des perturbateurs endocriniens. Ces résultats sont ensuite fournis à [l'Agence européenne des Produits chimiques \(ECHA\)](#) située à Helsinki, qui pourra solliciter de nouveaux tests en cas de problème.
- Le deuxième concerne la classification comme substances extrêmement préoccupantes, sachant que pour le moment les perturbateurs endocriniens ne sont pas directement considérés comme tels au titre de l'article 57 f de REACH. La réglementation vise à corriger ce point en permettant d'identifier et de catégoriser plus directement ceux-ci comme SVHC, de sorte que d'autres mesures pourront être engagées au titre de la réglementation REACH, et notamment le régime d'autorisation.
- La troisième approche réside dans le principe de la « *generic approach to risk management* », avec une extension du système déjà en vigueur pour les produits cancérigènes et reprotoxiques, aux substances chimiques perturbatrices du système endocrinien, .

Enfin, les réflexions sont guidées par le principe transversal « une *substance, une évaluation* », c'est-à-dire le renforcement de la collaboration entre les différentes agences européennes afin qu'elles partagent leurs expertises et forment un avis commun sur une substance donnée de sorte à éviter les retards et divergences compliquant les prises de position réglementaires .

Enfin, l'UE proposera une adoption à l'échelle internationale des critères fixés pour la classification des perturbateurs endocriniens, dans le cadre du [Global Harmonization System \(UN-GHS\)](#), sous l'égide de l'ONU, afin d'avoir à l'échelle mondiale les classes de dangers harmonisées. Ces travaux engagés en 2023 prendront plusieurs années.

En outre, [l'UE travaille actuellement l'export ban](#), c'est-à-dire à veiller à ce que les substances chimiques dangereuses interdites dans l'Union européenne ne soient pas produites à des fins d'exportation. Une proposition devrait être formulée en ce sens en 2024.

Fait enfin état de l'organisation d'un [forum européen sur les perturbateurs endocriniens](#) qui se tiendra à Bruxelles les 19 et 20 octobre 2023, dont le programme est en cours d'élaboration. Une partie de ce forum sera très certainement consacrée aux synergies à l'échelle européenne.

Sandra JEN, Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Appelle d'éventuelles questions de la salle pour Jutta PAULUS, que les contraintes d'agenda contraignent à quitter la séance, ou pour Jordane WODLI.

Dr Marike KOLOSSA-GEHRING, Coordinatrice du programme HBM4EU, cheffe de la section toxicologie à l'Agence allemande de l'Environnement (UBA)

Demande comment elle envisage le rôle du secteur industriel dans la réduction de l'exposition des populations et si elle a connaissance d'exemples d'initiatives d'industriels soutenant la communication d'initiatives locales ou régionales vers la population.

MEP Jutta PAULUS, Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), Verts/Alliance européenne, Allemagne

Estime que le rôle du secteur industriel est double. Il doit tenir compte non seulement de la législation actuelle, mais encore faire preuve d'anticipation s'agissant des substances dont l'emploi sera probablement restreint du fait de leurs propriétés dangereuses. Le processus de restriction de l'usage de substances dangereuses est lent. La Commission est en train de suivre une approche par groupe de substances.

Plusieurs ONG ont apporté leur concours en examinant des dossiers présentés à l'Agence européenne des Produits chimiques dans le cadre de l'application de REACH afin d'attirer l'attention sur certains produits et les problèmes qu'ils posent en se basant sur les données publiques relatives à leurs propriétés. Cette démarche permet d'identifier ces substances sur une liste de produits dont la substitution est hautement souhaitable avant même que l'interdiction de leur usage soit édictée afin d'inciter les entreprises à une substitution rapide.

En parallèle, l'intelligence artificielle pourrait être mise à contribution pour passer au crible les propriétés des très nombreuses substances existantes afin d'identifier parmi elles celles qui présentent un danger potentiel pour l'homme ou pour l'environnement.

Déplore enfin que, récemment encore tout du moins, les études universitaires de chimie ne comprennent aucun enseignement en ce qui concerne la conception de molécules et de produits non toxiques.

Soraya OULDJI, Adjointe à la maire de Strasbourg en charge de la petite enfance et de la restauration scolaire à Strasbourg

S'enquiert des mesures prises à l'échelle européenne en faveur de la protection de l'eau potable, qui contient actuellement de nombreux polluants, et notamment des hormones libérées issues des contraceptifs.

Jordane WODLI, Unité Produits chimiques durables, DG ENV, Commission européenne, UE

N'est pas en mesure de répondre précisément en séance. Pourra néanmoins se faire le relais de la question.

Sandra JEN, Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Indique qu'elle ne manquera pas de faire en sorte que la réponse parvienne à l'intervenante. Les révisions de [la réglementation sur le traitement résiduel des eaux urbaines sont en cours d'élaboration](#). Rapporte par ailleurs qu'EDC-Free Europe travaille étroitement avec des ONG qui se penchent sur [cette problématique](#).

Arne JAMTROT, Chef d'Unité au Centre des Produits chimiques, Département Environnement et Santé, Ville de Stockholm, Suède

Met l'accent sur l'importance de la législation pour restreindre l'usage, des substances présentant les dangers les plus graves, voire les bannir, mais aussi pour faire pression sur les acteurs économiques en annonçant clairement des restrictions futures, notamment par l'inscription de substances sur [la liste SIN \(Substitute It Now!\) établie par ChemSec](#).

La législation joue également un rôle clé pour le partage de l'information et le droit de savoir. L'accès à la connaissance quant aux effets de telle substance et à la composition de tel produit constitue en effet un aspect capital pour conseiller les concitoyens et permettre à chacun de faire des choix éclairés. Tel est l'enjeu de la réglementation REACH.

Souligne en outre que la réglementation en matière de marchés publics constitue un levier important de la réduction des expositions aux substances dangereuses. Ainsi, des règles écologiques en la matière peuvent servir de support pour appliquer des exigences supérieures à celles de la législation vis-à-vis des fournisseurs.

Un règlement relatif aux matériaux de construction est ainsi en cours d'élaboration pour ne pas se contenter de respecter seulement les interdictions strictes déjà existantes.

Insiste aussi, au-delà de la réglementation, sur la notion de *leadership*. Ainsi, [les 16 objectifs pour tendre vers un environnement non toxique que la Suède s'est donnée dès 1999](#) ont eu un impact majeur sur la gestion des questions environnementales, tant pour les marchés publics que dans la sphère industrielle et, indirectement, pour chaque consommateur. [La stratégie de l'UE en matière de produits chimiques d'octobre 2020](#) poursuit ce même objectif général d'aboutir à un environnement non toxique. Il importe de coopérer à tous les échelons pour atteindre ce but commun.

La Ville de Stockholm s'est appuyée sur ces objectifs pour se donner un premier [programme pour l'environnement en 2012](#).

Au regard des très nombreuses questions quant aux leviers d'action concrets qu'ont suscité les objectifs intermédiaires en matière de réduction de l'utilisation de certaines substances dangereuses assorties à ce programme, les gestionnaires et les élus sont toutefois arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire de se doter d'un plan d'action plus structuré. Un tel [plan d'action](#), visant à aboutir à tendre vers un environnement non toxique, a été adopté en 2014. Ce même objectif a également été retenu pour la deuxième édition du programme lancée en 2019 et sous-tendra également pour le programme à venir.

Sandra JEN, Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Relève, à la lueur de cet exemple, l'importance que revêt le *leadership* au niveau national, en notant que les 16 objectifs que la Suède s'est donnée en 1999 ont facilité l'action de la Ville de Stockholm.

Souligne également l'importance de la réglementation européenne, notamment dans le domaine du droit de savoir, qui est au cœur du règlement REACH, voir le [projet LIFE AskREACH](#).

Observe enfin que cet exemple montre de façon très concrète qu'il est possible, à l'échelle des États et des Collectivités, d'aller au-delà de la réglementation européenne.

Christelle LEHRY Région Grand Est, France, Présidente de l'APRONA

Estime que les décideurs publics ont le devoir de présenter une alternative crédible aux citoyens, non seulement en interrogeant les modes de vie et de production, mais aussi en accompagnant les transformations et les changements de paradigme.

La Région Grand Est constitue la seule région de France qui se soit dotée d'un budget environnemental et à avoir obtenu le [label européen LIFE pour son programme Biodiv'Est](#). Ce programme se matérialise notamment par la création ou l'agrandissement de dix réserves, l'éducation à l'environnement des professionnels et des élus, la création de zones de quiétude, des projets par rapport à l'agriculture, la rénovation des lycées en utilisant des produits biosourcés à faible impact environnemental et peu consommatrices d'eau, l'accompagnement de la décarbonation des entreprises ou encore [le programme ADAGE](#) relatif à l'alimentation (un tiers de produits bio et deux tiers de produits locaux dans les cantines).

Revient ensuite, en qualité de Présidente de l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace ([APRONA](#)), sur les différentes actions menées en matière de protection de l'eau.

Met notamment en avant les contrats de solution mis en œuvre entre 2018 et 2022 pour réduire notablement la pollution d'origine agricole des eaux phréatiques à la suite du [programme ERMES](#), lancé en 2016 avec la Région, l'Agence de l'Eau et les partenaires allemands et suisses et visant à identifier les polluants dans les eaux phréatiques. Le succès de l'opération près des 19 points de captage les plus pollués d'Alsace a conduit à étendre la démarche à 40 captages, dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux phréatiques de l'ensemble de la nappe.

Pour aller plus loin, il importe à présent d'identifier des solutions pour lutter contre la pollution des eaux aux PFAS, issus notamment du lavage de certains textiles (imperméables) ou ustensiles (poêles en téflon), que les stations d'épuration ne sont pas en mesure de filtrer à l'heure actuelle.

Se félicite que l'APRONA ait eu l'accord de l'Union européenne pour son deuxième programme INTERREG, dans le cadre duquel elle entend identifier tous les polluants présents dans l'eau.

Enfin, l'APRONA travaille avec les Collectivités sur les leviers pour réduire, voire interdire l'usage des pesticides et des herbicides par les Communes.

Nathalie FERRAND-LEFRANC, Réseau Environnement Santé Occitanie, chirurgien-dentiste

Souligne que les chirurgiens-dentistes sont dans l'incapacité de connaître la composition des produits qu'ils mettent dans la bouche des patients parce que celle-ci est protégée par le secret industriel.

S'enquiert par conséquent des leviers pour remédier à cette situation.

Jordane WODLI, Unité Produits chimiques durables, DG ENV, Commission européenne, UE

Assure que la Commission européenne a bien conscience de la problématique que pose le secret industriel. Même si ce dernier est justifié dans certains cas afin de maintenir la compétitivité des entreprises, les autorités compétentes ont besoin d'information sur la composition des produits afin de prendre des décisions. L'un des piliers de l'action « *one substance, one assessment* » consiste à mettre une plateforme de partage des données afin de centraliser celles-ci et d'y donner accès à toutes les autorités compétentes. La publication complète des données semble en revanche bien plus difficile à mettre en place.

Sandra JEN, Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Propose aux intervenants de citer une action qui, selon eux, concourrait à faciliter les synergies.

Christelle LEHRY Région Grand Est, France, Présidente de l'APRONA

Indique que le [projet transfrontalier ERMES \(Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines\)](#) a constaté de grandes différences dans les seuils de pollution entre les pays (France/Suisse/Allemagne). Préconise une harmonisation des seuils de pollution à l'échelle européenne. Préconise une harmonisation des seuils de pollution à l'échelle européenne.

Arne JAMTROT, Chef d'Unité au Centre des Produits chimiques, Département Environnement et Santé, Ville de Stockholm, Suède

Recommande plus d'information sur les contenus chimiques des produits.

Jordane WODLI, Unité Produits chimiques durables, DG ENV, Commission européenne, UE

Trouverait fort utile d'approfondir le partage de la connaissance et les synergies à tous les niveaux. Ce colloque lui semble particulièrement intéressant en ce qu'il s'inscrit dans cette perspective.

Table ronde 2 : Prévention et protection : focus sur les perturbateurs endocriniens non persistants



De gauche à droite : Sandrine JOUAN, André CIOLELLA, Aleksandra RUTKOWSKA

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Excuse en premier lieu le Pr Anne-Simone PARENT pour son absence. Le Dr Aleksandra RUTKOWSKA pourra néanmoins exposer le point de vue de la société d'endocrinologie polonaise.

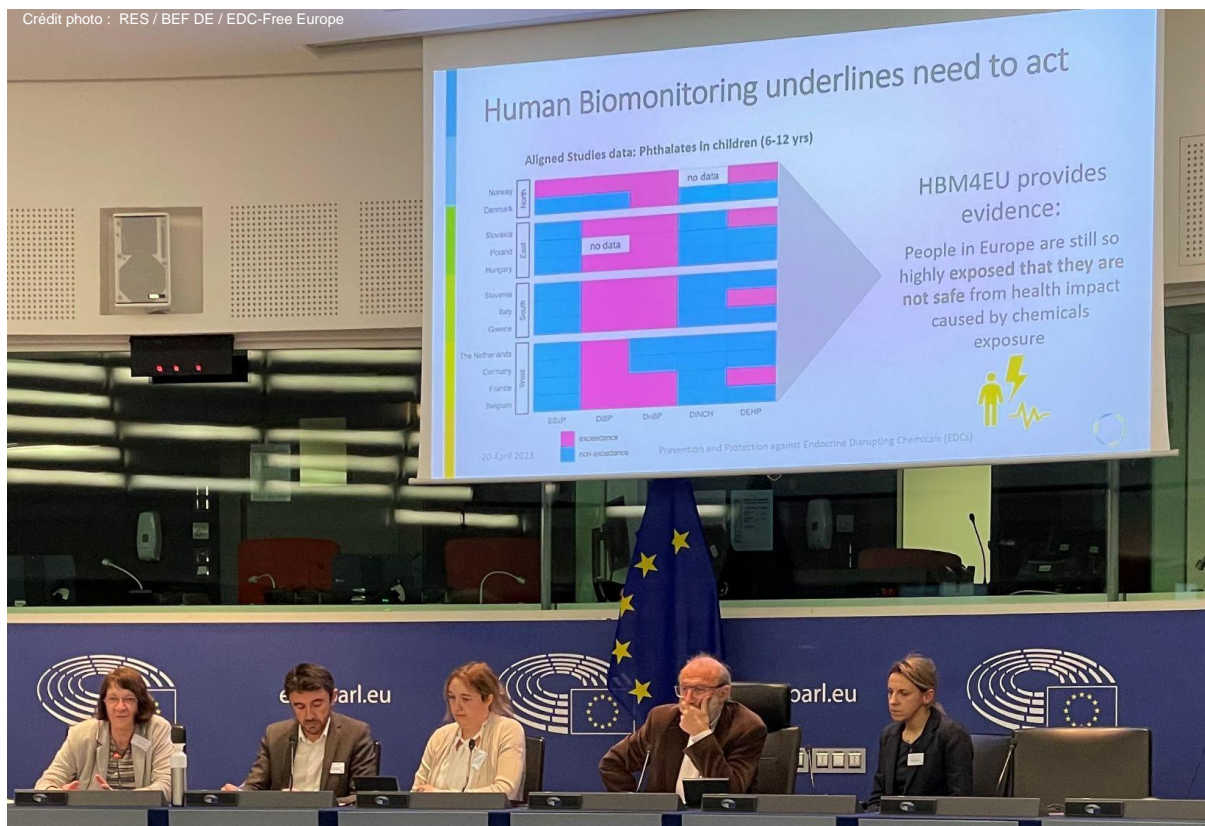
Souligne ensuite que l'intérêt de se pencher plus particulièrement sur le cas des perturbateurs endocriniens non persistants tels les bisphénols, les phtalates et les parabènes réside dans le fait qu'il est possible d'agir et d'obtenir des résultats assez rapidement sur les maladies des adultes, qui sont généralement la conséquence d'expositions pendant la grossesse, ainsi que sur les maladies de l'enfant.

Ainsi, [une étude parue dans JAMA Pediatrics](#) aboutit à la conclusion que la réduction de 50 % de l'exposition des femmes enceintes aux phtalates permet de réduire de 12 % le nombre de naissances prématurées, [ce qui représenterait 7 200 cas rien qu'en France chaque année](#). Une diminution de 90 % de la contamination par ces substances permettrait même de les réduire de 35 % la prématurité.

Du fait de l'élimination très rapide de ces substances par le corps, des effets bénéfiques favorables peuvent donc être obtenus à brève échéance en supprimant ces substances des produits qui les contiennent, comme [les cosmétiques, les plastiques et les aliments ultra-transformés](#).

Dr Marike KOLOSSA-GEHRING, Coordinatrice du programme HBM4EU, cheffe de la section toxicologie à l'Agence allemande de l'Environnement (UBA)

Rappelle que le réseau [HBM4EU](#) a été construit avec plus de cent institutions de trente pays avec l'ambition de combler le fossé entre la recherche scientifique et la sphère politique. Ce réseau a atteint son objectif ambitieux de donner rapidement accès à la sphère politique aux [résultats](#) et aux données relatives à dix-huit substances prioritaires.



De gauche à droite : Marike KOLOSSA-GEHRING, Yann WEHLING, Sandrine JOUAN, André CIOLELLA, Aleksandra RUTKOWSKA

Illustre son propos en prenant l'exemple des phtalates reprotoxiques. Différentes études montrent que de trop nombreuses personnes restent exposées malgré le renforcement de la réglementation. Ce constat met en exergue un fort enjeu de diffusion des connaissances et une sensibilisation du public, de changement des habitudes et de remplacement des anciens objets – jouets notamment – contenant encore des substances dangereuses par d'autres qui n'en incorporent plus.

Les études menées mettent également en lumière que les niveaux d'exposition à ces phtalates reprotoxiques sont très différents selon les pays européens, ce qui montre la nécessité d'une biosurveillance plus complète dans toute l'Europe et démontre l'enjeu essentiel, pour les États, de la communication en direction de leurs citoyens.

Outre les perturbateurs endocriniens, le réseau [HBM4EU](#) s'est intéressé également aux produits cancérigènes, parmi lesquels certains hydrocarbures. Les travaux menés ont ainsi permis de mettre en lumière un risque excessif de développer un cancer sous l'effet de l'exposition aux hydrocarbures perfluorés et, de manière générale, une exposition excessive aux composés perfluorés partout en Europe. Il apparaît donc nécessaire d'accentuer les restrictions d'usage de ces produits. Signale en revanche que l'évaluation des effets des expositions à des cocktails de substances reste insuffisante.

Conclut son propos en insistant sur le fait que la démarche [HBM4EU](#) s'avère un incontestable succès, en ce qu'elle a permis de traiter de nombreuses interrogations auxquelles il était nécessaire de répondre pour construire et adopter des politiques de lutte, en produisant et en mettant à disposition des responsables politiques et des citoyens des données qui ne peuvent pas être contestées parce qu'elles ont été construites de manière harmonisée.

Il importe à présent de prolonger la démarche dans le cadre du [Programme européen d'Évaluation des Risques chimiques \(PARC\)](#), qui permettra, dans les prochaines années, de produire davantage de données encore quant aux expositions dans toute l'Europe, avec l'objectif de protéger les citoyens et l'environnement des pollutions aux substances chimiques.

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Souligne l'importance des données à tous les niveaux pour permettre les comparaisons et la prise de décision en matière de politiques publiques

Dr Aleksandra RUTKOWSKA, Biotechnologiste à l'université médicale de Gdansk et membre de la société polonaise d'endocrinologie, Pologne

Se déclare convaincue que la science doit conduire à l'action, et espère par conséquent que son intervention suscitera des actions concrètes.

Rappelle en premier lieu que tout un chacun est quotidiennement exposé aux perturbateurs endocriniens, dès avant sa naissance et tout au long de sa vie. La multiplication des affections que cette exposition entraîne – diabète, artériosclérose, problèmes de fertilité – rend hautement nécessaire de protéger la population, et plus particulièrement les femmes, de ces expositions, car la plupart de ces substances imitent en effet le cycle hormonal féminin et contribuent à perturber le système métabolique et le système reproductif.

Ces substances traversant le placenta en étant susceptibles d'impacter la santé du fœtus tout au long de sa vie jusqu'à l'âge adulte, la protection des femmes vis-à-vis des expositions au moment de la grossesse constitue un enjeu crucial. De plus, la démonstration faite par les données scientifiques que les changements épigénétiques sont hérités et s'expriment à la première, à la deuxième et à la troisième génération, met en exergue l'impact de l'action actuelle pour la santé de trois générations.

[L'expérience menée dans le cadre du programme NonHazCity](#), mettant en évidence que l'adaptation des comportements quotidiens pour éviter des expositions aux perturbateurs endocriniens prouve toutefois que de petits changements dans le quotidien engendrent de grands bénéfices, puisqu'après six mois seulement, les concentrations en phtalates et en bisphénol dans les urines d'une part non négligeable de la population impliquée ont été réduites de moitié. [Ces résultats porteurs d'espoir](#) démontrent, de façon générale, que l'implication et la sensibilisation des citoyens pour les conduire à changer de comportements parviennent à produire des effets très positifs sur une large population ainsi que sur l'environnement, pour les générations actuelles et futures.

Appelle par conséquent à l'action immédiate.

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Souligne avec force que les éléments scientifiques sont bien là pour étayer l'affirmation selon laquelle de petits changements au quotidien peuvent engendrer de grands bénéfices.

Sandrine JOUAN, Toxicologue réglementaire sénior et coordinatrice du plan national belge NAPED, SPF Santé Publique, Belgique

Rapporte que [le projet National Action Plan on Endocrine Disruptors \(NAPED\), adopté en juin 2022](#), s'inspire des initiatives menées dans d'autres pays et répond au besoin de compléter par des actions à l'échelle nationale celles qui sont engagées à l'échelle européenne de sorte à accélérer la prise en considération des problématiques liées à l'exposition aux perturbateurs endocriniens en Belgique.

S'il a fallu deux ans et demi d'intense concertation avant d'aboutir à un consensus entre l'État fédéral, les trois régions, les 3 communautés, les 10 provinces, les 589 municipalités et les différentes parties prenantes déjà investies dans la protection des populations vis-à-vis des perturbateurs endocriniens, cette longue phase de dialogue présente l'avantage d'avoir conduit à écouter et à prendre en compte la position de chacun au préalable, donc d'être facteur de gain de temps dans la mise en œuvre des actions retenues en ayant permis de définir le rôle de chacun dans l'action générale.

Le plan d'action repose sur trois piliers majeurs, avec l'objectif principal de combler le retard accumulé en Belgique par rapport à la France en matière de prévention et de sensibilisation du public aux perturbateurs endocriniens, qui constituent un préalable nécessaire à l'engagement d'actions supplémentaires. Les publics ciblés en priorité sont les autorités compétentes, les professions de la santé – en encourageant notamment les universités à inclure des modules de santé-environnement dans les cursus des professions de la santé – les travailleurs, les consommateurs et les personnes vulnérables – femmes enceintes et enfants en particulier.

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Estime que des leçons pourraient être tirées en France de la concertation menée en Belgique pour aboutir à ce consensus.

Souligne par exemple que le monde du travail reste assez largement à l'écart des avancées accomplies ces dernières années. En effet, les valeurs limites d'exposition professionnelle sont encore héritées des années 1950 et l'exposition des fœtus portés par des travailleuses enceintes n'est absolument pas prise en considération.



De gauche à droite : Marika KOLOSSA-GEHRING, Yann WEHRLING, Sandrine JOUAN, André CICOLELLA, Aleksandra RUTKOWSKA

Yann WEHRLING Vice-président chargé de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité, Région Île-de-France, France

Souligne que [la Région Île-de-France a été la première à signer la Charte Ville et Territoire sans perturbateurs endocriniens en novembre 2018](#). Différentes actions ont d'ores et déjà été engagées dans ce cadre, avec l'intégration de la norme REACH dans de nombreux marchés publics d'équipement, la généralisation progressive de l'alimentation biologique et la mise en place d'une restauration collective sans plastiques dans les cantines des lycées et au Siège de la Région, l'organisation de sessions d'information et de formation du personnel du siège et des agents d'entretien de la Région sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens, la mise en place d'[un portail d'information et d'études sur les perturbateurs endocriniens réalisés par l'Observatoire Régional de Santé IDF](#), la sensibilisation à la problématique des perturbateurs endocriniens auprès des lycéens dans le cadre du [projet PELIF](#).

La Région a fait le choix de s'adresser plus particulièrement aux lycéens non seulement parce qu'elle est la Collectivité qui en assure la gestion, mais encore parce que les lycéens sont les parents et les décideurs de demain.

Le [projet PELIF](#) s'articule autour d'un volet de sensibilisation, d'analyses scientifiques, d'exposé de résultats et d'ateliers de conseils pour réduire les expositions au quotidien. Le port de bracelets par les élèves a permis d'établir qu'ils ont été, dans leurs différents milieux de vie, exposés à 20 des 24 substances testées. Des phtalates ont été détectés chez plus de 99 % des élèves, le triclosan, le fipronil sulfone et la perméthrine chez 70 %, 65 % et 100 % d'entre eux respectivement.

Les liens de causalité les plus significatifs sont constitués par les contacts avec des plantes et des animaux de compagnie. L'on note par ailleurs une exposition différenciée entre garçons et filles, ces dernières étant plus exposées aux phtalates et conservateurs du fait de leur utilisation plus fréquente de cosmétiques. Le défaut d'aération ou encore la présence de sols en PVC dans l'habitat et la fréquence d'utilisation de cosmétiques, produits d'hygiène, déodorants et parfums ressortent comme autant de facteurs d'exposition.

De façon générale, cette expérience a permis de rendre visible auprès des lycéens impliqués une exposition dont ils n'avaient pas connaissance et de leur faire prendre conscience de son impact potentiel sur leurs futurs enfants et ainsi, à les inciter à faire des choix de vie à même de les protéger et de protéger leur descendance. L'action est prolongée par une deuxième phase organisée dans une trentaine de lycées, en impliquant environ 2 000 lycéens, portant sur 9 phtalates.

Met également en exergue la sensibilisation des parents par le biais des lycéens, ce qui concourt à étendre encore l'impact positif de cette action.

Table ronde 3 : Actions locales, retours d'expérience du projet Interreg Baltique NonHazCity



De gauche à droite : Heidrun FAMMLER, Lisa KERN, Esa NIKUNEN, Mairita LÜSE, Véronique BERTHOLLE, Arne JAMTROT

Véronique BERTHOLLE, Adjointe à la Maire chargée des relations transfrontalières, européennes et internationales, Ville de Strasbourg

Introduit cette table ronde en renvoyant aux propos de Ian COUSINS, professeur de chimie à l'Université de Stockholm, selon lesquels l'espèce humaine a fait de la Terre une planète inhospitalière pour la vie humaine en la polluant de manière irréversible.

[La carte des polluants éternels](#) précédemment évoquée par Jutta PAULUS donne la mesure de la pollution de l'Europe par les PFAS, qui persistent dans l'environnement : ces polluants éternels sont partout. Bien qu'il s'agisse probablement du plus grand scandale environnemental du XXI^e siècle, l'Union européenne ne les a pas encore interdits, même si des débats sur ces polluants éternels ont toutefois eu lieu le 19 avril 2023 dans l'enceinte du Parlement européen.

Le panel d'intervenants de cette table ronde explorera les possibilités de synergies et de travail en réseau entre les autorités locales en Europe, en mettant l'accent sur les initiatives qui ont cours dans la région baltique, et plus particulièrement le [programme NonHazCity3](#).

Appelle en premier lieu Arne JAMTROT à exposer comment il en est venu à travailler sur le plan d'action relatif aux produits chimiques à Stockholm.

Arne JAMTROT, Chef d'Unité du Centre des Produits chimiques, Département Environnement et Santé, Ville de Stockholm, Suède

Explique que [le plan d'action de la Ville de Stockholm contre les produits chimiques toxiques](#), dans la continuité des réflexions engagées à l'échelle locale depuis les années 1990 et [des objectifs fixés à l'échelle nationale par la Suède en 1999](#) dans la perspective d'aboutir à un environnement non toxique. Ces objectifs ont également déclenché différentes autres initiatives, comme le plan d'action préparé en 2010 par l'Agence suédoise pour les Produits Chimiques pour parvenir à un environnement quotidien non toxique, avec une priorité donnée à la protection des enfants.

Ce plan d'action a décrit de manière très détaillée la façon dont les organismes nationaux pouvaient agir pour protéger les enfants des produits chimiques dans leur vie quotidienne, grâce à la réglementation, à la coopération internationale ou encore à la commande publique. En parallèle, la Société suédoise pour la Conservation de la Nature a lancé en 2013 une campagne « Opération écoles maternelles non toxiques », qui s'est concrétisée par une analyse des locaux, du mobilier, des ustensiles de cuisine et des jouets afin de vérifier s'ils contenaient des substances dangereuses.

Après avoir travaillé, depuis de nombreuses années, à différentes actions et avoir produit de l'information sur la présence de produits chimiques et de polluants dans l'environnement du milieu urbain, produit des connaissances sur les origines de ces substances à destination des agents publics et des responsables politiques, concourant ainsi à leur prise de conscience, la Ville de Stockholm a adopté en 2012 un programme environnemental. Des objectifs intermédiaires avaient déjà été fixés de sorte à réduire la présence de substances chimiques dangereuses. Largement communiqués, ceux-ci ont suscité de nombreux commentaires. Il est notamment apparu un besoin de précisions quant aux actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Afin de répondre à cette interrogation, [la Ville de Stockholm a défini un plan d'action](#) donnant des leviers pour parvenir à l'objectif d'un environnement non toxique. En parallèle, des attaches ont été prises avec d'autres villes de la Baltique qui s'intéressaient également à cette thématique. Les responsables politiques étant allés plus vite en besogne que les mécanismes de financement de l'Union européenne, les autorités nationales ont largement concouru à la mise en œuvre de ce plan.



De gauche à droite : Heidrun FAMMLER, Lisa KERN, Esa NIKUNEN, Mairita LÛSE, Véronique BERTHOLLE, Arne JAMTROT

Mairita LÛSE, Membre du Conseil municipal en charge du groupe de travail sur la réduction et la gestion des déchets, Ville de Riga, Lettonie

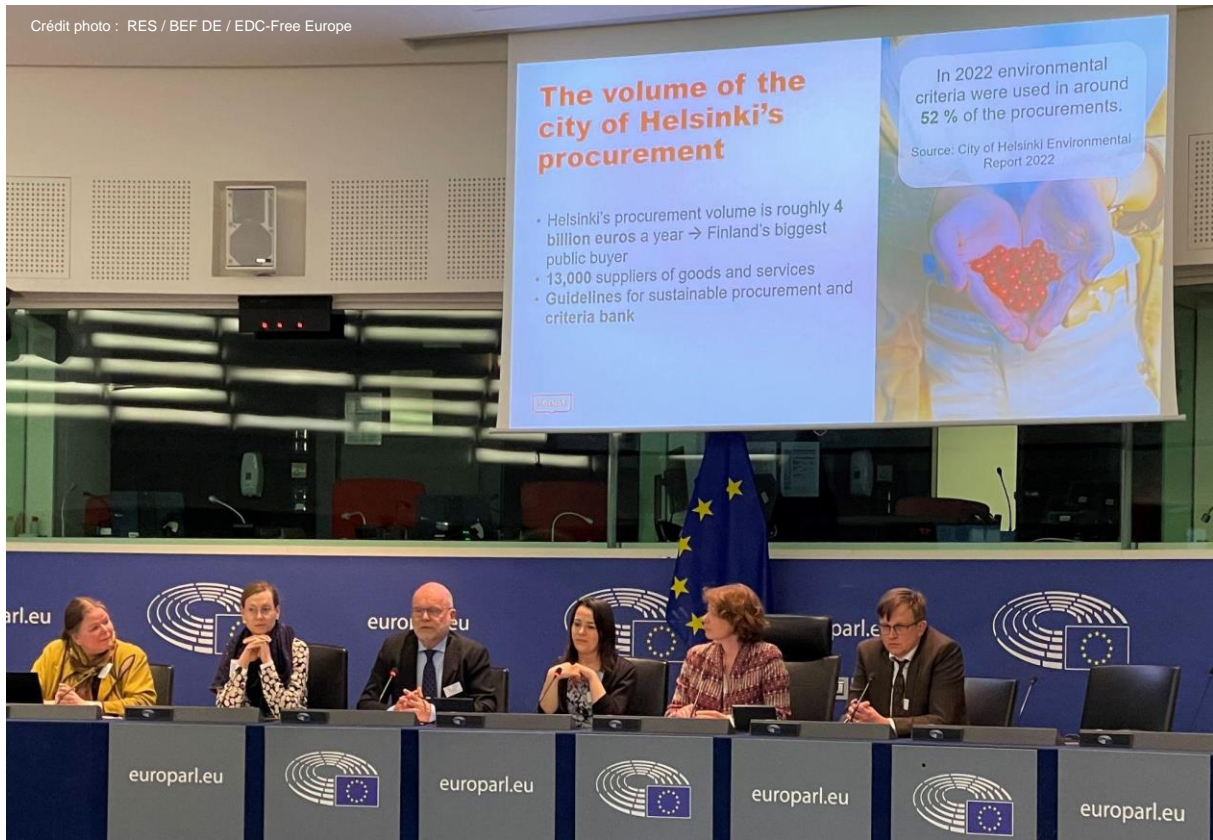
Rapporte que la Ville de Riga est impliquée dans le projet NonHazCity, qui s'articule avec les plans d'action sur le climat et l'énergie durable dont s'est doté la Ville.

Tout comme Stockholm, [la Ville de Riga a adopté un plan d'action relatif aux substances chimiques](#), mais qui n'a malheureusement jamais été appliqué de façon concrète, malgré la qualité de son contenu. La révision de ce texte constitue une priorité, afin d'adapter et d'actualiser le plan à l'aune de l'évolution de la connaissance au sujet des substances dangereuses afin que celui-ci se traduise enfin en actes.

Le plan d'action climatique et sur l'énergie durable de la Ville de Riga se veut ambitieux, tout en restant suffisamment réaliste pour être mis en œuvre. Les échanges menés avec de nombreuses parties prenantes dont des ONGs et différents secteurs d'activité ont abouti à retenir les transports, d'une part, la construction et l'efficacité énergétique, d'autre part, comme les deux grandes priorités de ce plan.

Ce choix procède du constat que la ville de Riga était plutôt en retard dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le renchérissement du coût des énergies a encore renforcé cet enjeu. En parallèle, la Ville a également défini des lignes directrices pour les marchés publics en matière de construction, non seulement pour viser la neutralité au niveau du climat, mais encore au service d'autres objectifs comme la sécurité.

Le [projet de rénovation Ziepju Street 11](#) est la première action de rénovation menée à Riga qui tente de faire la synthèse de tous ces aspects, en mettant l'accent sur l'économie circulaire, la neutralité carbone ou encore la sécurité vis-à-vis des produits chimiques. La conciliation de tous ces objectifs constitue néanmoins un véritable défi dans la mesure où certains d'entre eux peuvent se percuter. Sa mise en œuvre démontre toutefois que les plans d'action et les objectifs dont la Ville de Riga s'est dotée ne resteront pas lettre morte cette fois-ci.



De gauche à droite : Heidrun FAMMLER, Lisa KERN, Esa NIKUNEN, Mairita LÜSE, Véronique BERTHOLLE, Arne JAMTROT

Esa NIKUNEN, Directeur général des Services environnementaux, Ville de Helsinki

Introduit ses propos en soulignant qu'il travaille depuis une vingtaine d'années sur les perturbateurs endocriniens.

Abonde dans le sens d'Arne JAMTROT, selon lequel les municipalités peuvent agir efficacement et plus promptement que les États pour réduire les expositions aux substances dangereuses, dont les perturbateurs endocriniens, grâce à une plus grande agilité et une meilleure réactivité dans l'action.

Les villes peuvent prendre diverses mesures pour réduire l'exposition aux produits chimiques dangereux, notamment en limitant leur utilisation, en promouvant des alternatives plus sûres, en créant des bases de données sur les substances alternatives, en soutenant la recherche et en collaborant avec d'autres villes et ONG. Les projets financés par l'Union européenne et d'autres sources offrent des ressources précieuses et des possibilités de contact avec des experts et des organisations dans différentes villes et différents pays. La création de réseaux nationaux et internationaux est essentielle pour le partage des connaissances et l'action collective.

Les marchés publics jouent un rôle important dans la réduction de l'exposition aux substances dangereuses. Helsinki, le plus grand acheteur public de Finlande, dépense environ 4 milliards d'euros par an en biens et services auprès d'environ 13 000 fournisseurs.

[En 2022, des critères environnementaux ont été utilisés dans 52% de tous les achats publics.](#) Les lignes directrices pour les achats durables et la banque de critères sont liées aux programmes et plans environnementaux. [Des lignes directrices spécifiques pour l'achat intelligent de produits chimiques ont été élaborées dans le cadre du projet NonHazCity.](#)

La ville a donné la priorité à la réduction des produits chimiques nocifs dans les jardins d'enfants et les environnements préscolaires en mettant en œuvre des mesures par le biais des marchés publics. La principale mesure consistait à accroître l'utilisation de produits de nettoyage portant l'écolabel nordique ou européen. Des critères spécifiques ont été publiés entre 2020 et 2023 pour les groupes de produits suivants : [détergents et services de nettoyage](#), [équipement et mobilier des aires de jeux extérieures](#), [jouets d'intérieur](#), [mobilier d'intérieur](#), textiles.

Lisa KERN, Membre du Parlement de la Ville de Hambourg, Porte-parole pour la protection de consommateurs du Parti Vert de Hambourg, Allemagne

Se félicite, en préambule, d'avoir été conviée à intervenir dans le cadre de cette table ronde, bien que la Ville de Hambourg ne fasse pas encore partie du réseau NonHazCity.

Explique ensuite que la protection du consommateur dans le land de Hambourg repose sur trois piliers, selon un schéma qui vaut également dans le reste de l'Allemagne.

Le premier d'entre eux est constitué par le parlement du Land de Hambourg, compétent en matière législative. Ils s'attachent à faire entrer les actions dans les administrations et sont également compétents en matière de financement.

Le Ministère de la Justice et de la Protection des Consommateurs du Land exerce, pour sa part, le pouvoir exécutif. Son rôle est particulièrement important dans la mesure où le port de Hambourg représente une importante interface avec l'extérieur de l'Union européenne, où sont contrôlés tous les produits en provenance de pays tiers.

Si la législation était réellement adaptée pour permettre la protection de la population vis-à-vis de l'exposition à des substances chimiques, il pourrait également mettre en œuvre des lois permettant de protéger in fine tous les citoyens de l'Union européenne.

Enfin, la [Veraucherzentrale](#), qui est une association de consommateurs principalement financée par la Ville de Hambourg, se charge de la sensibilisation, de l'information et de l'accompagnement des consommateurs. Elle se fait par ailleurs le relais des besoins et des souhaits des consommateurs auprès des élus.

Met en exergue les obstacles à une information transparente du consommateur vis-à-vis des substances chimiques, se traduisant notamment par un manque de transparence de l'étiquetage.

Considère en outre que l'on ne peut pas s'en remettre au seul consommateur pour se protéger des expositions à ces substances, et notamment des perturbateurs endocriniens.

Appelle par conséquent au nécessaire renforcement de la législation à l'échelle européenne en dépit et en complément de toutes les actions menées à l'échelle locale.

Cette législation doit notamment non seulement prévoir une obligation de mentionner tous les produits chimiques utilisés sur l'étiquetage des produits, mais encore définir un label européen qui exprime de manière suffisamment claire cette information, dans un souci de bonne compréhension du consommateur, sur le modèle du [label Blauer Engel](#) (l'Ange bleu) géré par l'Agence fédérale de l'Environnement allemand.

Dans ce contexte, la Ville de Hambourg tente d'apporter quelques réponses. Elle a ainsi identifié et rendu publiques les pollutions locales au PFAS. Elle a également lancé des projets d'éducation des consommateurs et de communication dans les écoles, avec l'idée que les enfants relaieront l'information au sein de leur foyer et seront les consommateurs de demain.

La notion de protection du consommateur vis-à-vis de l'exposition aux produits chimiques est par ailleurs prise en compte dans les marchés publics. Elle cherche par ailleurs à favoriser l'innovation au service de la protection de l'environnement.

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, BfE Allemagne

Insiste sur le fait que la contamination du corps humain pourrait être réduite de 50 % simplement en changeant ses habitudes de consommation, pour réduire à la fois les émissions et sa propre exposition.

Partant du principe qu'il était nécessaire de mieux connaître les expositions et les habitudes du quotidien pour agir, le premier projet NonHazCity s'est appuyé sur un outil de vérification des expositions au domicile : [le « Household Check »](#).

La démarche a consisté à proposer aux citoyens cet outil afin de mettre en évidence les substances dangereuses présentes dans chaque foyer participant, de prodiguer de bonnes pratiques et des changements d'habitudes de consommation de sorte à réduire les expositions avant de procéder, à une nouvelle visite quelques mois plus tard afin de déterminer dans quelle mesure les changements d'habitudes se sont ancrés dans le temps.

L'inventaire initial mené sur les produits de soin et de cosmétiques, les agents nettoyants, les ustensiles de cuisine, les jouets, les textiles, les accessoires d'intérieurs, les accessoires de sport ou encore le mobilier de bureau a révélé que 50 à 100 substances dangereuses sont présentes dans la plupart des foyers.

Le programme a été prolongé et amplifié en Lituanie par la formation « d'ambassadeurs » volontaires et bénévoles afin de leur donner les clés pour lire les étiquetages pour qu'ils puissent passer en revue les produits qu'ils ont chez eux, mais aussi chez d'autres personnes.

[Le projet LIFE ChemBee](#), dont le Réseau Environnement Santé est le partenaire pour la France, a été lancé afin d'aller plus loin encore et d'essaimer dans toute l'Union européenne.

Tout un chacun peut aussi devenir ambassadeur, procéder à la vérification de sa propre exposition, utiliser [l'application Scan4Chem](#) pour l'aiguiller dans ses achats et enfin, ne pas être dupe du *greenwashing* en apprenant à lire les étiquettes. Un guide en anglais, qui devrait prochainement être traduit en français, permet à tout un chacun de mener cette démarche à son domicile.

Véronique BERTHOLLE, Adjointe à la Maire en charge des relations transfrontalières, européennes et internationales, Ville de Strasbourg

Espère qu'un ambassadeur des produits chimiques sera bientôt identifié à Strasbourg.

Mairita LÜSE, Membre du Conseil municipal chargé du groupe de travail sur la réduction et la gestion des déchets, Ville de Riga, Suède

Souligne que la possibilité de réduire de moitié la contamination du corps humain en changeant simplement ses habitudes de consommation constitue un argument choc pour faire évoluer les mentalités.

Rapporte ensuite que des analyses d'urine ont également été effectuées en Suède afin de mesurer les contaminations. Ceux-ci ont par exemple révélé des teneurs très élevées chez une dame ayant pourtant la conscience écologique très poussée, parce qu'elle travaillait à la télévision, dans un environnement l'exposant beaucoup au PVC, et du fait de l'usage quotidien de cosmétiques industriels.

Cet exemple met en exergue l'importance de la lecture de l'étiquetage afin de faire des choix éclairés d'achat pour se protéger. L'étiquetage ne saurait toutefois être suffisant, dans la mesure où l'on peut considérer que seules les personnes ayant le temps et les connaissances requises pour les lire et les comprendre sauront s'en saisir.

Prône par conséquent une évolution de la législation, afin de faire en sorte que les produits disponibles sur le marché, qu'il s'agisse de cosmétiques, de matériaux de construction ou de tout autre produit, ne contiennent pas de substances nocives.

Martine OTT, conseillère médicale en environnement intérieur (CMEI), Hôpitaux universitaires de Strasbourg

Souligne que les revêtements de sol en PVC sont très largement répandus dans les crèches, les écoles ou encore les hôpitaux.

Souhaiterait par conséquent savoir comment identifier les matériaux de cette nature qui ne libèrent pas de perturbateurs endocriniens.

Arne JAMTROT, Chef d'Unité au Centre des Produits chimiques, Département Environnement et Santé, Ville de Stockholm, Suède

Rapporte, tout au moins pour la Suède, que tout sol en PVC produit avant 2000 contient vraisemblablement du DEHP, désormais interdit pour tout usage en Europe. D'autres phtalates ont été utilisés entre 2000 et 2010 et d'autres perturbateurs endocriniens, comme le DINP ou le DINCH, demeurent employés.

Ce faisant, la seule manière fiable de s'assurer de l'absence de perturbateurs endocriniens consiste à procéder à un échantillonnage.

Sylvie PLATEL, WECF-France (Women Engaged for a Common Future)

Demande s'il était envisagé, dans le cadre du projet NonHazCity, de mettre l'accent sur l'exposition plus importante des femmes, du fait de leur utilisation plus importante de cosmétiques et parce que les tâches ménagères leur incombent encore plus souvent qu'aux hommes.

Lisa KERN, Membre du Parlement de la Ville de Hambourg, Porte-parole pour la protection de consommateurs du Parti Vert de Hambourg, Allemagne

Confirme que l'exposition des femmes aux perturbateurs endocriniens doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où ces substances miment les hormones féminines et interfèrent avec leur système hormonal et ce, d'autant qu'elles consomment plus de cosmétiques, s'adonnent généralement plus aux tâches ménagères que les hommes, et passent souvent plus de temps au domicile, qui constitue un lieu d'exposition majeur. Le ciblage des femmes par la prévention est par conséquent primordial, d'autant qu'elles sont en outre un relais primordial au sein de leur famille en matière de sensibilisation et d'évolution des comportements.

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, BfE Allemagne

Précise que le Dr Aleksandra RUTKOWSKA, qui exerce le rôle de conseillère santé [dans le cadre du projet LIFE Chembee alimente un blog](#) donnant accès à de nombreuses informations, prochainement accessible en anglais et bientôt dans différentes autres langues.

Lisa KERN, Membre du Parlement de la Ville de Hambourg, Porte-parole pour la protection de consommateurs du Parti Vert de Hambourg, Allemagne

Souligne qu'il est important d'impliquer toutes les parties prenantes, comme les féministes ou encore les sage-femmes, et, de façon générale, de faciliter des échanges entre femmes, qui sont encore sous-représentées tant dans le monde scientifique que dans les sphères politiques, pour que cette question soit pleinement prise en considération.

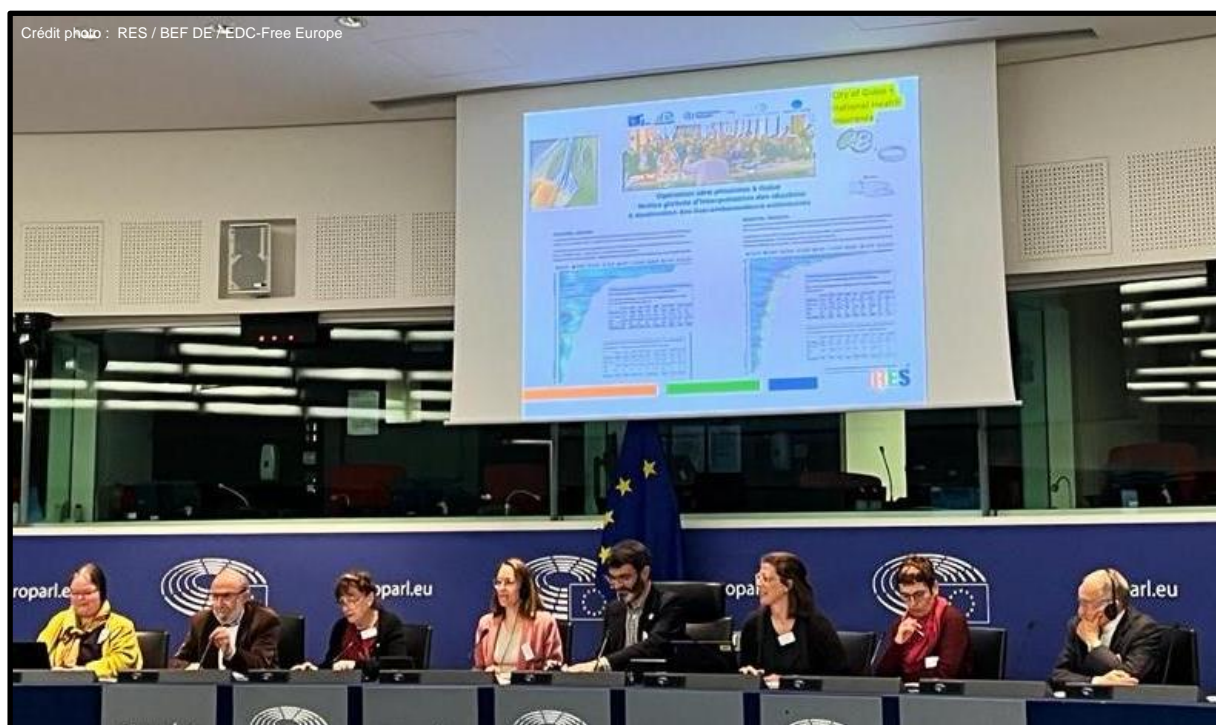
Arne JAMTROT, Chef d'Unité au Centre des Produits chimiques, Département Environnement et Santé, Ville de Stockholm, Suède

Insiste sur la vulnérabilité du fœtus, et par conséquent sur l'importance que revêt la prise en considération des expositions des femmes enceintes, au domicile comme sur le lieu de travail.

Véronique BERTHOLLE, Adjointe à la Maire chargée des relations transfrontalières, européennes et internationales, Ville de Strasbourg

Conclut en espérant que ces différentes interventions ont permis de démontrer la capacité à identifier et à mettre en œuvre une grande variété d'actions à l'échelle locale, dans différents pays européens.

Table ronde 4 : Actions locales, 6 ans après le lancement de la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens



De gauche à droite : Heidrun FAMMLER, André CIOLELLA, Nadine RIVET, Ludivine QUINTALLET, Jean-François BRIDET, Céline De LAURENS, Pascale ROUILLARD-NEAU, Dr. Richard CHEMLA

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Souligne que la [Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens](#) a suscité une grande variété de projets.

Souhaite cependant mettre plus particulièrement en exergue [l'Opération Zéro Phtalates menée à Guise, dans l'Aisne, financée par l'Assurance Maladie](#). Dans ce cadre, des analyses d'exposition aux phtalates « d'éco-ambassadeurs », à partir de leurs cheveux ou à partir de bracelets en silicone qui leur ont été confiés ont été réalisées. Les très fortes différences entre les personnes démontrent incidemment qu'il est tout à fait possible de réduire sa propre exposition.

Une opération similaire, [le projet EXAPH](#), a été conduite à Strasbourg avec le soutien de l'ARS Grand Est, avec quarante personnes. Les résultats mesurés après quinze jours démontrent que les expositions ont été réduites de 59 % pour 8 personnes les plus exposées. La personne la plus exposée, un homme, est même parvenue à réduire son exposition de 82 %, notamment en renonçant à ses cosmétiques.

Ces deux exemples démontrent d'une manière éclatante combien il est facile de se débarrasser rapidement des perturbateurs endocriniens non persistants. Cette action revêt une importance capitale pour décontaminer les organismes dans la mesure où il est bien plus ardu de se débarrasser des perturbateurs endocriniens persistants comme les PFAS.

Met en perspective le coût des opérations en faveur de la décontamination des organismes avec la charge financière considérable et croissante que représentent les maladies chroniques suscitées par les expositions aux produits chimiques. Ainsi, 100 millions d'euros de dépenses de santé liées aux naissances prématurées pourraient être économisés chaque année grâce la réduction de l'exposition aux phtalates, sans même tenir compte du coût induit par les maladies induites par la prématurité. L'Assurance Maladie constitue à ce titre un allié de premier choix, non seulement sous l'angle économique, mais encore parce qu'elle touche toutes les femmes enceintes.

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, BfE Allemagne

Rapporte que l'assurance maladie allemande a également témoigné de son intérêt en faveur des actions menées, considérant qu'il s'agit de mesures de prévention. Insiste sur la nécessité de communiquer autour de ces sujets et de ces actions.

Nadine RIVET, Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, Ville de Limoges

Confirme que l'action en faveur de la santé a une incidence favorable sur les dépenses de santé. C'est en s'appuyant sur ce fait avéré que la [Ville de Limoges a entrepris de signer en 2015 la Charte Ville Santé Citoyens](#), au titre de laquelle ont été menées différentes actions, dont la lutte contre les perturbateurs endocriniens, mais aussi le remplacement d'essences d'arbres allergènes par d'autres qui le sont moins, notamment dans les cours d'école, des contrôles de la qualité de l'air dans les écoles, en insistant sur l'aération, ou encore la réduction des teneurs en sel et en gras dans les plats des cantines scolaires.

[La Ville a engagé son action contre les expositions aux perturbateurs endocriniens dès 2017, et a signé la charte VTSPE en septembre 2018.](#) Cette démarche a abouti aux mesures suivantes : la Ville de Limoges a procédé à l'achat de couches et de produits d'hygiène éco-certifiés, choisi des produits d'entretien éco-certifiés et acquis des nettoyeurs vapeur, révisé les protocoles de nettoyage, généralisé des pratiques d'aération adaptées, renouvelé la vaisselle et le matériel de cuisine. Les jouets sont également remplacés au fur et à mesure tandis que des denrées bio et de saison sont introduites dans l'alimentation.

Présente [le plateau compartimenté en porcelaine de Limoges](#), matériau inerte et non dangereux, conçu spécialement à l'usage des enfants afin de supprimer leur exposition aux perturbateurs endocriniens liée aux couverts en plastique. Contrairement aux idées reçues, très peu de ces plateaux sont cassés par des enfants. Les 25 000 plateaux déjà fabriqués montrent en outre que cette innovation est vertueuse sur le plan économique.

Met toutefois en exergue quelques écueils, comme la difficulté à s'assurer que la composition des jouets est garantie sans produits dangereux.

Souligne enfin l'importance de l'implication et de l'association du personnel des établissements dans la conduite des actions au quotidien et pour convaincre les parents du bien-fondé de la démarche.

Ludivine QUINTALLET, Conseillère d'Alsace et fondatrice du collectif Cantine sans Plastique de Strasbourg, Collectivité européenne d'Alsace, France

Rapporte que le constat selon lequel les denrées, pourtant bio, livrées à la cantine d'une école étaient réchauffées au four à micro-ondes dans des contenants en plastique, susceptibles de libérer des perturbateurs endocriniens l'a conduite, avec quelques parents d'élèves, à chercher à convaincre la Municipalité de supprimer l'usage de tels contenants, en s'appuyant notamment sur une pétition ayant recueilli plus de mille signataires. Afin d'étayer le bien-fondé de la démarche, elle s'est attachée à fournir différents rapports disponibles sur Internet à la Municipalité strasbourgeoise de l'époque, dont il s'avérait qu'elle ignorait la problématique des perturbateurs endocriniens, avant d'être rapidement mise en relation avec le RES.

Remercie à ce titre Marie-Madeleine BRAUD représentante du Réseau Environnement Santé en Alsace, avec l'appui de laquelle des réunions d'information ont été organisées à destination des élus de l'époque. Les médias ont par ailleurs été contactés pour donner un plus large écho à la démarche et encourager plus encore les élus à y être sensibles.

[Cette action a d'ores et déjà abouti à bannir le plastique des cantines scolaires strasbourgeoises](#) au profit de contenants en matériaux inertes. Grâce à l'écho médiatique de la démarche, celle-ci a en outre fait de très nombreux émules sur l'ensemble du territoire et a finalement débouché sur l'intégration de l'amendement « cantine sans plastique » à [la loi Egalim](#), disposant l'interdiction de l'usage des contenants de réchauffage en plastique dans les cantines scolaires d'ici 2025.

Cette démarche montre qu'il est tout à fait possible de mobiliser les citoyennes et les citoyens grâce à l'information et de parvenir à des actions concrètes.

Remercie une nouvelle fois le Réseau Environnement Santé pour son soutien et pour son investissement en faveur de la protection des populations.



De gauche à droite : Heidrun FAMMLER, André CICOLELLA, Nadine RIVET, Ludivine QUINTALLET, Jean-François BRIDET, Céline De LAURENS, Pascale ROUILLARD-NEAU, Dr. Richard CHEMLA

Pascale ROUILLARD-NEAU, Cheffe de service Hygiène et Santé environnementale, Eurométropole de Strasbourg

Rappelle que [la Ville de Strasbourg, signataire de la Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens en 2018](#), a engagé diverses actions relatives à la lutte contre les expositions aux perturbateurs endocriniens, avec notamment des opérations de sensibilisation de femmes enceintes ou encore de jardiniers, une étude menée dans une crèche afin d'identifier tous les facteurs d'exposition, qu'ils proviennent de la construction ou de l'exploitation dans l'optique de construire un plan de remédiation, en s'inspirant de la Ville de Limoges.

Pour aller plus loin et à la demande d'Alexandre FELTZ, la Ville a lancé en novembre 2022 le dispositif de [l'Ordonnance Verte](#). Celui-ci vise à protéger la santé des femmes enceintes, de leur enfant à naître et de leur famille de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, en les sensibilisant, en les informant et en leur offrant un accompagnement à la mise en œuvre de bonnes pratiques par un professionnel de santé (médecin généraliste, gynécologue, sage-femme) qui délivre une ordonnance donnant accès au dispositif. Cet accompagnement consiste en deux ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et à la distribution gratuite de panier de produits biologiques, locaux et de saison chaque semaine pendant la grossesse (7 mois).

Lancé en novembre 2022 avec l'ambition de toucher 800 femmes – sachant que Strasbourg connaît entre 3 500 et 4 000 naissances par an –, ce dispositif, couvrant une durée d'un an et ouvert à toutes les femmes enceintes sans condition de revenus, représente un budget de 355 000 euros en sus des ressources internes (estimées à 150 000 euros). 600 inscriptions ayant déjà été enregistrées à ce jour et au regard de la grande satisfaction des femmes impliquées, l'opération sera amplifiée dès fin 2023 avec l'objectif d'atteindre 1 500 femmes et d'élargir le dispositif aux compagnes ou compagnons, pour un budget d'environ 650 000 euros.

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, Bef Allemagne

Souligne que cette opération montre combien il est important de bien choisir les publics cibles et d'expliquer les enjeux afin d'en faciliter l'appropriation et faire évoluer les comportements.

Jean-François BRIDET, Vice-Président en charge de la Transition écologique et de la Biodiversité, Région Centre-Val de Loire, France

Introduit son propos en brandissant sa Carte Vitale qui symbolise, par la matière qui la constitue, toutes les substances que l'industrie pétrochimique fait avaler aux citoyens, et tous les coûts publics et externalités en matière de santé qu'elle n'assume pas.

Souligne également, en qualité d'architecte et en réaction à la question d'une intervenante, qu'aucune matière en PVC n'est inoffensive sur le plan des expositions aux produits chimiques, mais que de nombreuses alternatives comme le linoléum ou le caoutchouc existent pour s'en passer. Il importe absolument de les privilégier afin de protéger les populations. Son engagement en politique vise justement à relayer avec plus de force ce message au travers de l'action publique.

Insiste en outre sur la nécessité d'une approche systémique de la protection du vivant. Dans ce cadre, le rôle d'une Région consiste justement à définir un plan d'action commun, en complément des initiatives locales.

Afin de répondre aux enjeux d'identification des problématiques, de communication, de sensibilisation et d'actions de remédiation, [la Région Centre-Val-de-Loire s'est dotée d'un comité de pilotage](#) associant ARS, DREAL, DREETS, collectivités, CPAM, chercheurs, associations afin de garantir le partage le plus large possible de la connaissance autour des expérimentations et innovations de chaque partie prenante.

En parallèle, elle apporte un accompagnement financier aux projets des Collectivités en la matière. Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan régional Environnement Santé, dont la quatrième version est en cours d'élaboration dans un esprit de transversalité, tenant en compte tout aussi bien la gestion des déchets et le recyclage, le développement des circuits courts que des problématiques liées à la pollution.

Conclut en insistant sur l'importance capitale de l'action à l'échelle individuelle ou locale. Bien qu'elle puisse donner le sentiment de n'être qu'une goutte d'eau dans l'océan, elle s'avère en effet absolument nécessaire pour entraîner la prise de décision à l'échelle nationale et à l'échelle supranationale, alors même qu'il est indispensable que la réglementation évolue fortement et sans attendre. Avance, dans ce contexte, l'idée qu'il faudrait avoir le courage politique d'interdire la publicité pour les produits alimentaires ultra-transformés ou les cosmétiques contenant des produits chimiques nocifs dans l'optique de protéger les populations.

Attire enfin l'attention sur le fait que les inégalités sociales se reflètent dans les expositions, dans la mesure où ceux qui ont le moins de ressources n'ont pas nécessairement la possibilité de préférer des produits plus sains, ce qui accentue encore les inégalités sanitaires. L'entretien d'un rapport de force avec les lobbies de l'industrie représente à ce titre non seulement un enjeu de santé publique, mais encore un enjeu civilisationnel au regard des impacts sur plusieurs générations des pollutions actuelles.

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, BfE Allemagne

Se propose d'inviter Jean-François BRIDET à une réunion dans le cadre de NonHazCity afin qu'il y évoque la question des matériaux de construction.

Céline DE LAURENS, Adjointe au Maire en charge de la Santé, de la Prévention et de la Santé environnementale, Ville de Lyon, France

Rapporte que [la Ville de Lyon a signé la Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens en 2021](#).

Remercie André CIOLELLA et le Réseau Environnement Santé, sans lesquels l'action des municipalités n'aurait sans doute pas la même teneur ni la même force de frappe.

La Ville de Lyon s'est dotée d'un plan d'action interne comprenant 23 axes, touchant les écoles, les crèches, les aires de jeux ou encore les achats publics. Fait cependant état d'un certain nombre de freins. La capitalisation des expériences réussies dans les différentes villes lui semble constituer une clé afin de les lever.

Le cas d'une cantine où l'on venait d'adopter des contenants compostables conformes à la loi Egalim, mais dotés d'un film en plastique, qui ne supprime donc pas l'exposition aux produits chimiques, si bien qu'il est nécessaire d'identifier une nouvelle fois d'autres contenants, montre combien l'action peut être pavée d'obstacles. Le remplacement du PVC par d'autres matériaux constitue un autre enjeu.

En parallèle, un plan d'action externe vise à amener tous les acteurs présents sur son territoire à suivre la même voie qu'elle. Elle appelle ainsi de ses vœux le bannissement du PVC dans les salles d'accouchement.

Enfin, [la Ville s'est dotée d'un contrat local de santé \(CLS\)](#), signé par 45 parties prenantes et impliquant plus de 70 partenaires, qui s'articule autour de quatre piliers regroupant 27 actions, dont l'axe principal est [« One Health »](#), c'est-à-dire que la santé des citoyens lyonnais est corrélée à la santé de leur environnement et à la santé animale.

Dr Richard CHEMLA, Adjoint en charge de la Santé à la Ville de Nice et Vice-Président du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, France

Remercie en premier lieu André CIOLELLA pour son action dans le domaine de la santé environnementale et pour sa [précédente intervention à Nice aux Journées Santé Environnement 10-11 décembre 2021](#).

Rapporte ensuite que le point de départ de l'action de la Ville de Nice, signataire de la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens, est constitué par une cuisine scolaire préparant 30 000 repas par an se passant de contenants en plastique, créée avec la volonté de Christian ESTROSI, Maire de Nice. Pour aller plus loin encore, un contrat a été signé avec l'Université de Nice en vue de réutiliser les barquettes en bambou et en cellulose recyclées comme matériau d'impression en trois dimensions.

En parallèle, toutes les crèches sont passées au crible pour identifier, puis limiter voire supprimer les sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Des réunions de sensibilisation sont également organisées pour informer les jeunes parents sur ces substances et les sensibiliser à leur impact. [En particulier, une conférence a été organisée le 5 novembre 2022 lors la première « journée de la femme enceinte » à Nice](#), regroupant de nombreux acteurs locaux de santé (CHU de Nice, PMI, CPAM,.) et dans le cadre de la campagne nationale des 1 000 premiers jours

Cette sensibilisation représente un enjeu d'autant plus important que l'impact des substances dangereuses auxquelles sont exposées les générations d'aujourd'hui affectera vraisemblablement bien plus de trois générations.

Insiste lourdement, dans ce « monde chimique », sur la nécessité de sensibiliser et d'éduquer sans relâche et remercie par conséquent le Réseau Environnement Santé ainsi qu'André CIOLELLA pour leur action et l'organisation de ce colloque.

Souligne également la nécessité de cibler en premier lieu les publics les plus sensibles, que sont les femmes enceintes, les jeunes, les plus défavorisés et les seniors.

Engage en outre l'Union européenne à adopter des réglementations plus contraignantes en matière d'information du consommateur, en obligeant notamment les industriels à afficher clairement la composition des produits.

Invite enfin les membres de l'assemblée à prendre part [au forum « Changement climatique et santé » qui se tiendra à Nice les 14 et 15 juin 2023.](#)

Heidrun FAMMLER, Directrice générale, BfE Allemagne

Remercie les différents intervenants pour leurs exposés et leur engagement.

Affiche la conviction que les expériences menées en France dans le cadre de la Charte d'engagement Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens et dans le nord de l'Europe dans le cadre de l'initiative NonHazCity seront riches d'enseignements réciproques.

Appelle à l'organisation d'un séminaire avec un temps imparti aux échanges plus longs au regard de la richesse des différentes interventions.

Conclusions et suites

Sandra JEN, Coordinatrice, Coalition EDC-Free Europe

Remercie les différents intervenants pour leur contribution ainsi que les interprètes et les représentants de l'Eurométropole de Strasbourg, sans lesquels ce séminaire, qui procède d'un projet de trois ONGs, n'aurait pas pu se tenir dans l'enceinte du Parlement européen et ainsi, de prendre la même ampleur.

En tout état de cause, la richesse des échanges montre l'intérêt de ce colloque et la pertinence du projet consistant à créer un réseau de partage et d'action à l'échelle européenne.

André CIOLELLA, Président, Réseau Environnement Santé, France

Se félicite à son tour de la très grande richesse des échanges et des perspectives prometteuses qu'ils ouvrent. Les différentes interventions démontrent en outre qu'il est possible d'agir efficacement même avec des moyens financiers limités, jusqu'à faire plier les lobbies, comme est parvenu à le faire le Réseau Environnement Santé en obtenant l'interdiction du bisphénol A dans les biberons.

**Un événement organisé par le Réseau Environnement Santé,
en partenariat avec
la coalition EDC-Free Europe,
le Baltic Environmental Forum Allemagne (BEF-DE),
et le projet Interreg NonHazCity3.**

Avec le soutien politique de la ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention
en charge de l'organisation territoriale et des professions de la Santé,
le soutien politique et opérationnel de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg,
le soutien opérationnel et l'accueil du Parlement Européen à Strasbourg,
le soutien financier du Contrat triennal l'Agora Strasbourg Capitale européenne.
(Etat, Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, Eurométropole et Ville de Strasbourg).

Remerciements :

L'ensemble des intervenant.e.s et participant.e.s :

représentants de la société civile (Aqua Publica Europea, WECF France, APPA, UFC-Que Choisir-Bas-Rhin, Alsace Nature), experts de l'environnement et de la santé (SDEA, Université de Strasbourg, SECALI,...).

Réseau Environnement Santé :

André CIOLELLA, Julia HEINZE, David FELTZ, Christine RECEVEUR, Marie-Madeleine BRAUD

EDC-Free Europe : Sandra JEN, Dalila LOPES

BEF-DE : Heidrun FAMMLER, Jonas GSCHEIDMEYER, Samantha-Josephine KIESEL

Nonhazcity3 : Normunds VAGALIS

Ville et Eurométropole de Strasbourg :

Jeanne BARSEGHIAN, Alexandre FELTZ, Françoise SCHAEZEL, Véronique BERTHOLLE, Christelle HAMM, Pascale ROUILLARD-NEAU, Eliabel SEYS, Michael MABIC, Morgane LEGRAND

Parlement Européen : Teresa GEISLINGER, Insa CHAROUEL

Interprètes : Bettina LUDEWIG QUAINÉ (Société Strasbourg-Interpretes)

Rédaction des actes : François METZ (Société Ubiquis)

Contact : contact@reseau-environnement-sante.fr / 07 85 37 94 80

